

6

Comptes consolidés annuels

6.1	Compte de résultat consolidé annuel	230
6.2	État du résultat global consolidé	231
6.3	Bilan consolidé	232
6.4	Variation des capitaux propres consolidés annuels	234
6.5	Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	235
6.6	Annexes aux comptes consolidés annuels	236
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	285

6.1 Compte de résultat consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024	Notes
Chiffre d'affaires	12 137	11 598	2
Coût des ventes	(4 891)	(4 623)	2
Marge brute après coûts logistiques	7 246	6 975	2
Frais publi-promotionnels	(1 939)	(1 872)	2
Contribution après frais publi-promotionnels	5 307	5 103	2
Frais de structure	(1 959)	(1 987)	
Résultat opérationnel courant	3 348	3 116	
Autres produits et charges opérationnels	(83)	(392)	3.1
Résultat opérationnel	3 265	2 724	
Charges financières	(380)	(505)	3.2
Produits financiers	53	68	3.2
Résultat financier	(327)	(437)	
Impôt sur les bénéfices	(651)	(766)	3.3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	(7)	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées	—	—	
Résultat net	2 283	1 514	
Dont :			
• part des participations ne donnant pas le contrôle	21	38	
• part du Groupe	2 262	1 476	
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	8,84	5,84	3.4
Résultat net part du Groupe par action après dilution (en euros)	8,81	5,83	3.4

6.2 État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Résultat net de l'exercice	2 283	1 514
Éléments non recyclables		
Gains/(pertes) actuariels liés aux plans à prestations définies	(34)	27
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	<i>(40)</i>	<i>32</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>6</i>	<i>(5)</i>
Instruments de capitaux propres	(13)	9
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	<i>(14)</i>	<i>3</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>1</i>	<i>6</i>
Éléments recyclables		
Couvertures d'investissements nets	5	(11)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	<i>7</i>	<i>(15)</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>(2)</i>	<i>4</i>
Couvertures de flux de trésorerie	(10)	(1)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres⁽¹⁾</i>	<i>(13)</i>	<i>(1)</i>
<i>Effets d'impôts</i>	<i>3</i>	<i>—</i>
Différences de conversion	(548)	103
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	(600)	127
Résultat global de la période	1 683	1 641
Dont :		
• part Groupe	1 709	1 590
• part des participations ne donnant pas le contrôle	(26)	51

(1) Aucun impact recyclé dans le résultat net au titre de la période.

6.3 Bilan consolidé

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024	Notes
En valeurs nettes			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12 250	12 234	4.1
<i>Goodwill</i>	6 750	6 806	4.1
Immobilisations corporelles	3 901	3 982	4.2
Actifs financiers non courants	855	932	4.3
Titres mis en équivalence	37	58	
Instruments dérivés non courants	5	-	4.3/4.10
Actifs d'impôt différé	1 870	1 713	3.3
Total actifs non courants	25 667	25 725	
ACTIFS COURANTS			
Stocks et encours	8 104	8 255	4.4
Créances clients et autres créances opérationnelles	1 814	1 581	4.5
Actifs d'impôt exigible	31	122	
Autres actifs courants	435	416	4.6
Instruments dérivés courants	15	8	4.3/4.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 609	2 683	4.8
Total actifs courants	12 008	13 065	
Actifs destinés à être cédés	1	395	6.7
TOTAL ACTIFS	37 676	39 185	

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024	Notes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	396	393	6.1
Primes d'émission	3 052	3 052	
Réserves et écarts de conversion	10 006	10 828	
Résultat net part du Groupe	2 262	1 476	
Capitaux propres Groupe	15 717	15 749	
Participations ne donnant pas le contrôle	998	1 048	
Total capitaux propres	16 715	16 797	
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	294	313	4.7
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	349	277	4.7
Passifs d'impôt différé	3 134	3 153	3.3
Emprunts obligataires part non courante	9 678	10 907	4.8
Dettes locatives non courantes	384	352	4.8
Autres passifs financiers non courants	173	133	4.8
Instruments dérivés non courants	14	11	4.10
Total passifs non courants	14 026	15 146	
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	164	158	4.7
Dettes fournisseurs	3 461	2 930	
Passifs d'impôt exigible	113	149	3.3
Autres passifs courants	1 556	1 607	4.11
Emprunts obligataires part courante	580	1 778	4.8
Dettes locatives courantes	99	96	4.8
Autres passifs financiers courants	956	352	4.8
Instruments dérivés courants	6	21	4.10
Total passifs courants	6 935	7 091	
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés	-	151	6.7
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	37 676	39 185	

6.4 Variation des capitaux propres consolidés annuels

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture 01.07.2022	400	3 052	12 416	(268)	(4)	500	(152)	15 944	309	16 253
Résultat global de la période	-	-	2 262	(34)	(23)	(498)	-	1 709	(26)	1 683
Variation de capital	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-	44	-	-	-	-	44	-	44
(Acquisition)/cession de titres d'autocontrôle	-	-	(474)	-	-	-	(309)	(783)	-	(783)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(1 177)	-	-	-	-	(1 177)	(36)	(1 213)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(15)	-	-	-	-	(15)	751	736
Autres mouvements	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)	(2)
Situation de clôture au 30.06.2023	396	3 052	13 055	(301)	(27)	3	(462)	15 717	998	16 715

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture au 01.07.2023	396	3 052	13 055	(301)	(27)	3	(462)	15 717	998	16 715
Résultat global de la période	-	-	1 476	27	8	79	-	1 590	51	1 641
Variation de capital	(4)	-	4	-	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-	45	-	-	-	-	45	-	45
(Acquisition)/cession de titres d'autocontrôle	-	-	(476)	-	-	-	143	(333)	-	(333)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(1 257)	-	-	-	-	(1 257)	(11)	(1 268)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	11	5
Autres mouvements	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	(1)	(6)
Situation de clôture au 30.06.2024	393	3 052	12 836	(275)	(19)	82	(319)	15 749	1 048	16 797

6.5 Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024	Notes
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net part du Groupe	2 262	1 476	
Participations ne donnant pas le contrôle	21	38	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	4	9	
(Produits)/charges financiers	327	437	
(Produits)/charges d'impôt	651	766	
Résultat des activités abandonnées	-	-	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	417	441	
Variation nette des provisions	(74)	(37)	
Variation nette des pertes de valeur sur goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles	52	495	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	(7)	5	
Variations de juste valeur des actifs biologiques et investissements	(80)	(5)	
Résultat des cessions d'actifs	(74)	(292)	
Charges liées aux plans de stock-options	44	45	
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	3 543	3 378	
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	(568)	(768)	5.1
Intérêts financiers versés	(292)	(355)	
Intérêts financiers reçus	4	19	
Impôts versés/reçus	(654)	(547)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation	2 033	1 727	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(702)	(773)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	100	8	
Acquisitions d'immobilisations financières et d'activités	(1 159)	(245)	5.2
Cessions d'immobilisations financières et d'activités	30	334	5.2
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'investissement	(1 731)	(676)	
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes et acomptes versés	(1 072)	(1 208)	
Autres variations des capitaux propres	-	-	
Émissions ou souscriptions d'emprunts	1 702	2 815	5.3
Remboursements d'emprunts	(845)	(1 357)	5.3
Remboursements de dettes locatives	(116)	(125)	
(Acquisitions)/cessions de titres d'autocontrôle	(786)	(334)	
Variation nette de la trésorerie provenant des opérations de financement	(1 117)	(209)	
Trésorerie des activités destinées à être cédées	-	-	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (avant effet devises)	(815)	842	
Incidence des écarts de conversion	(103)	232	
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (après effet devises)	(918)	1 074	
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	2 527	1 609	
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 609	2 683	

6.6 Annexes aux comptes consolidés annuels

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Principes comptables et faits marquants	237	NOTE 5	Notes sur le tableau des flux de trésorerie	272
Note 1.1	Principes et méthodes comptables	237	NOTE 6	Informations complémentaires	273
Note 1.2	Faits marquants de l'exercice	240	Note 6.1	Capitaux propres	273
NOTE 2	Information sectorielle	241	Note 6.2	Paiements fondés sur des actions	273
NOTE 3	Notes relatives au compte de résultat	243	Note 6.3	Engagements hors bilan	276
Note 3.1	Autres produits et charges opérationnels	243	Note 6.4	Passifs éventuels	278
Note 3.2	Résultat financier	243	Note 6.5	Litiges	278
Note 3.3	Impôt sur les bénéficiaires	244	Note 6.6	Parties liées	280
Note 3.4	Résultat par action	246	Note 6.7	Événements post-clôture	281
Note 3.5	Charges par nature	246	Note 6.8	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois	281
NOTE 4	Notes relatives au bilan	247	NOTE 7	Périmètre de consolidation	281
Note 4.1	Immobilisations incorporelles et goodwill	247	Note 7.1	Périmètre de consolidation	281
Note 4.2	Immobilisations corporelles	249	Note 7.2	Liste des principales sociétés consolidées	282
Note 4.3	Actifs financiers	250			
Note 4.4	Stocks et encours	252			
Note 4.5	Détail des créances clients et autres créances opérationnelles	253			
Note 4.6	Autres actifs courants	254			
Note 4.7	Provisions	254			
Note 4.8	Passifs financiers	261			
Note 4.9	Instruments financiers	266			
Note 4.10	Dérivés de taux, dérivés de change et dérivés de matières premières	269			
Note 4.11	Autres passifs courants	272			

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son Siège au 5, cours Paul Ricard à Paris VIII^e arrondissement et est cotée sur Euronext. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en millions d'euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la production et vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 30 août 2024, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2024.

NOTE 1 Principes comptables et faits marquants

Note 1.1 Principes et méthodes comptables

1. Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au Règlement CE 1606/02, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2024 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2023. Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} juillet au 30 juin.

2. Évolution du référentiel comptable

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2023

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les normes, amendements et interprétations entrés en vigueur sont notamment :

- Amendement d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Réforme fiscale internationale : Règles du Pilier 2 ;
- Amendement IAS 1 « Présentation des états financiers » : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;

L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2024.

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE sur la comptabilisation d'un impôt minimum sur les bénéfices de 15 % pour les multinationales dans chaque juridiction où elles exercent des activités, ont été adoptées par l'UE et devraient s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2024. La directive européenne a été transposée en droit français en décembre 2023. Pernod Ricard a appliqué l'exception prévue par l'amendement de l'IAS 12 concernant la comptabilisation et la publication des impôts différés liés au Pilier 2, aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés annuels au 30 juin 2024 au titre d'éventuels impôts complémentaires.

Le groupe travaille activement à la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. Sur la base de l'analyse effectuée au cours de la période récente, aucun impact significatif sur les états financiers du groupe n'est attendu.

3. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évaluées conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

4. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

Estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Comme indiqué en Note 4.1 - *Immobilisations incorporelles et goodwill*, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques par exemple), le Groupe procède à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché et sur les flux de trésorerie prévisionnels dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement.

Provisions pour engagements de retraites et assimilés

Comme indiqué en Note 4.7 - *Provisions*, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 4.7 - *Provisions*.

Le calcul de ces engagements repose sur un certain nombre d'hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2024 et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 4.7 - *Provisions*. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. A ce titre des analyses de sensibilité sont présentées en Note 4.7 - *Provisions*.

Impôts différés

Comme indiqué en Note 3.3 – *Impôt sur les bénéfices*, les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Des analyses sont réalisées, permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Provisions

Comme indiqué en Note 4.7 – *Provisions*, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 4.7 – *Provisions*.

Jugements

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

Hyperinflation

Selon les dispositions de IAS 29, l'Argentine et la Turquie sont considérées comme des économies hyperinflationnistes.

Cependant, compte tenu de la contribution de l'activité exercée en Argentine et en Turquie dans les comptes du Groupe, l'impact de l'application de IAS 29 a été estimé non matériel et les retraitements correspondants n'ont pas été opérés dans ces deux pays.

5. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} juillet 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 juin 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de juristes, de *due diligence* et les autres honoraires professionnels sont comptabilisés en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Chaque regroupement d'entreprises concerné donne

lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise. Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Enfin conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires dans la juste valeur des actifs et passifs acquis.

6. Méthodes de conversion

6.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société Mère.

6.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans un nombre très limité d'entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

6.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont généralement converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période ; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

6.4 Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont recyclées en résultat.

7. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », dès lors qu'ils sont significatifs, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les éléments du bilan relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités destinées à être cédées ou abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

8. Prise en compte des risques climatiques

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé à sa première analyse de scénarios climatiques pour trois catégories de risques identifiés, et ce conformément aux recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Ces risques concernent :

- les pénuries de matières premières agricoles,
- le risque d'interruption des activités sur nos sites de production, et
- le renforcement de la législation sur les mécanismes de taxation carbone.

Les résultats de cette analyse indiquent à long terme que seuls certains terroirs et sites de production, principalement localisés en Inde et au Brésil, sont susceptibles d'être exposés à des épisodes climatiques extrêmes.

Concernant les impacts des tarifications carbone, Pernod Ricard estime qu'en atteignant son objectif SBT 2030 (*Science-Based Targets*), l'entreprise générerait des économies grâce à la réduction des coûts d'exploitation liée à la diminution des émissions de scopes 1 et 2. L'estimation des impacts directs et indirects tout au long de la chaîne de valeur de Pernod Ricard reste toujours en cours en raison de leur complexité et sera approfondie en 2025. Cependant, bien qu'il soit encore difficile à prévoir, il n'est pas impossible que cette réduction des dépenses énergétiques ainsi que le plan d'adaptation au renforcement des tarifications carbone puissent entraîner un avantage financier à long terme par rapport à un scénario de statu quo sans mesure de décarbonation supplémentaire mise en œuvre.

Considérant les informations étudiées à date, le Groupe estime que les changements climatiques n'impactent pas à court terme les hypothèses prises pour l'établissement des états financiers compte tenu de la nature de ses activités et de son implantation géographique.

La prise en compte de l'atténuation et de l'adaptation du Groupe au changement climatique se traduit notamment dans sa stratégie « Good times from a Good Place » au travers de ses engagements en matière de « Net zero Carbon », renforcés en 2024, d'approvisionnement en matières premières agricoles durables, d'empreinte sur ses terroirs et de circularité de ses emballages et objets promotionnels.

Par ailleurs :

- Pernod Ricard a projeté dans ses plans d'affaires pour l'élaboration de ses tests de dépréciation :
 - les hypothèses relatives aux effets à court termes des risques climatiques (telles que l'évolution du prix des matières premières, de l'énergie et du transport), les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade,
 - les modes de consommation plus responsables, et
 - les coûts destinés à mettre en œuvre la stratégie *Good times from a Good Place* (par exemple reflétés dans l'évolution des coûts de personnels ou dans le coût des ventes) ;
- La mise en œuvre de cette stratégie ne remet pas en cause la durée d'utilisation de ses actifs corporels. En revanche, afin de répondre à sa feuille de route et atteindre son objectif 2030, visant à réduire l'impact climatique de ses activités, le Groupe déploie ses efforts à travers ses investissements industriels.
- Le Groupe affirme son engagement climatique à travers sa stratégie de financement.
 - Depuis 2022, le Groupe a émis des emprunts obligataires sustainability-linked pour un montant total de 1,9 milliard d'euros. Les taux d'intérêt de ces financements sont liés à l'atteinte des objectifs de développement durable du Groupe, mesurés à travers les deux critères suivants :
 - Réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre (Scopes 1 & 2),
 - Diminution de la consommation d'eau par unité d'alcool produite dans les distilleries ;
 - Pernod Ricard a également signé ses premières lignes de crédit renouvelables indexés sur ces mêmes critères d'un montant total de 2,1 milliards d'euros, pour refinancer un emprunt arrivé à échéance en juin 2024 ;
- Depuis plusieurs années, l'ensemble des cadres dirigeants, y compris le Dirigeant Mandataire Social, ont des objectifs à court terme et à long terme liés au développement durable du Groupe. L'acquisition des actions attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme dont ils bénéficient est notamment soumise aux deux critères précisés ci-dessus.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice

1. Acquisitions et cessions d'activités

Corby Spirit & Wine, filiale du Groupe, a acquis une participation de 90% dans Ace Beverage Group Inc, leader indépendant du marché canadien en forte croissance des boissons alcoolisées prêtes à boire (RTDs).

Le Groupe a également finalisé la vente de sa marque de blended scotch whisky Clan Campbell à Stock Spirits Group, et de la marque Becherovka et des actifs associés, dont le site de production de Karlovy Vary, au groupe Maspex. Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de gestion active du portefeuille de Pernod Ricard, visant à s'adapter aux besoins des consommateurs et à poursuivre sa premiumisation.

2. Émissions et remboursements obligataires

Pernod Ricard SA a procédé le 15 septembre 2023 à une émission obligataire de 1 350 millions d'euros composées de deux tranches une à 4 ans pour 600 millions d'euros et une à 10 ans pour 750 millions d'euros, portant intérêts au taux annuel fixe de 3,75 % chacune.

Le 24 octobre 2023, Pernod Ricard SA a remboursé en totalité une obligation de 500 millions d'euros émise le 24 octobre 2019, arrivée à échéance et portant un coupon à 0 %.

Pernod Ricard SA a procédé le 7 mai 2024 à une émission obligataire de 1 500 millions d'euros composées de deux tranches une à 6,5 ans pour 700 M€ et une à 10 ans pour 800 M€, portant respectivement intérêts au taux annuel fixe de 3,375 % et 3,625 %.

À la suite de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de base, Pernod Ricard a mis en place, le 26 mai 2020, un programme Euro Medium Term Notes (EMTN), mis à jour le 11 octobre 2021 puis le 24 octobre 2022, puis le 24 octobre 2023 (le « Programme »). Aux termes du Programme, Pernod Ricard et Pernod Ricard International Finance LLC peuvent émettre des Obligations en procédant à des placements privés dans différentes devises. Les émissions de Pernod Ricard International Finance LLC au titre du Programme seront garanties par Pernod Ricard SA. Les titres pourront être admis aux négociations sur Euronext Paris. Le montant nominal maximum des titres en circulation au titre du Programme est fixé à 7 milliards d'euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise). Lors de sa séance du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration a autorisé Pernod Ricard à émettre des obligations dans le cadre du Programme dans la limite d'un montant nominal maximal total de 2,850 milliards d'euros, déduction faite des montants émis depuis le 30 août 2023 (ou sa contre-valeur en toute autre devise) pendant une durée d'un an à compter du 24 avril 2024.

NOTE 2 Information sectorielle

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis et est comptabilisé dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais, de certains coûts d'opérations commerciales et promotionnelles ainsi que des taxes relatives aux ventes, notamment les droits d'accises.

Coûts des opérations commerciales et promotionnelles

En application de la norme IFRS 15, certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, les frais publi-promotionnels, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

Droits et taxes

En application de la norme IFRS 15, certains droits d'importation, par exemple en Asie, sont classés en coût des ventes, car ils ne sont pas spécifiquement refacturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité sociale en France).

Escomptes

En application de la norme IFRS 15, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires.

Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels. Le Groupe applique la recommandation de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2013-R03 notamment dans la définition du résultat opérationnel courant. Le résultat opérationnel courant correspond à la contribution après frais publi-promotionnels diminuée des frais commerciaux et généraux et est l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations, les plus ou moins-values de cession, les dépréciations d'actifs corporels et incorporels ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en Note 3.1 – *Autres produits et charges opérationnels*.

Le Groupe est centré autour de l'activité de vente et production de vins et spiritueux, et est organisé en trois secteurs opérationnels qui sont les zones géographiques : Amérique, Europe et Asie/Reste du Monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des investissements publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à

ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale, notamment pour l'analyse de la performance.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Au 30.06.2023 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Éléments du compte de résultat				
Produits sectoriels	4 076	6 371	9 297	19 744
<i>Dont produits intersegments</i>	595	1 179	5 832	7 606
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 481	5 191	3 465	12 137
Marge brute après coûts logistiques	2 220	2 969	2 057	7 246
Contribution après frais publi-promotionnels	1 534	2 229	1 544	5 307
Résultat opérationnel courant	965	1 516	867	3 348
Autres informations				
Investissements courants	185	163	486	834
Charges d'amortissements et de dépréciation nette	(73)	(104)	(289)	(467)

Au 30.06.2024 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Éléments du compte de résultat				
Produits sectoriels	3 934	6 078	8 831	18 843
<i>Dont produits intersegments</i>	594	1 106	5 545	7 245
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 340	4 973	3 285	11 598
Marge brute après coûts logistiques	2 162	2 851	1 962	6 975
Contribution après frais publi-promotionnels	1 493	2 173	1 437	5 103
Résultat opérationnel courant	878	1 461	777	3 116
Autres informations				
Investissements courants	216	152	511	879
Charges d'amortissements et de dépréciation nette	66	(358)	(644)	(935)

L'impact des droits d'utilisation sur les investissements courants et charges d'amortissements et de dépréciation nette se présente comme suit:

Au 30.06.2024 En millions d'euros	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Investissements courants	17	85	38	141
Charges d'amortissements et de dépréciation nette	(15)	(47)	(51)	(114)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARQUES

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024	Variation	Variation (%)
Marques Stratégiques Internationales	7 694	7 168	(526)	-7 %
Marques Stratégiques Locales	2 150	2 104	(46)	-2 %
Vins stratégiques	478	423	(55)	-12 %
Spécialités	757	846	89	12 %
Autres produits	1 058	1 057	(1)	0 %
TOTAL	12 137	11 598	(539)	-4 %

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

En millions d'euros	États-Unis	Chine	Inde	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires au 30.06.2023	2 341	1 361	1 392	578	6 465	12 137
Chiffre d'affaires au 30.06.2024	2 166	1 123	1 408	561	6 341	11 598

La répartition des actifs non-courants par pays n'est pas présentée dans la mesure où une part significative de ces actifs est composée de marques et *goodwill*, qui sont analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci génèrent par pays, et non en fonction de leur détention juridique.

NOTE 3 Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les pertes de valeurs d'actifs corporels et incorporels, les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins-values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(35)	(499)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs et frais d'acquisition	125	267
Charges nettes de restructuration et de réorganisation	(163)	(142)
Litiges et risques	18	(10)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(28)	(7)
Autres produits et charges opérationnels	(83)	(392)

Au 30 juin 2024, les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de dépréciations nettes d'actifs corporels et incorporels pour (499) millions d'euros, notamment en lien avec l'accord de vente des marques stratégiques internationales de vins (Note 6.7 - Événements post-clôture) et de plus ou moins-values sur cessions d'actifs et frais d'acquisition pour 267 millions d'euros, liées aux ventes des marques Clan Campbell et Becherovka (paragraphe 1 de la Note 1.2 - Faits marquants de l'exercice).

Note 3.2 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Charges de la dette financière nette	(267)	(444)
Charges financières sur dettes locatives	(12)	(14)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	7	68
Coût de la dette financière nette	(272)	(390)
Commissions de structuration et de placement	(2)	(1)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(11)	(16)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(7)	(9)
Résultat financier courant	(291)	(417)
Résultat de change	(30)	(17)
Autres éléments financiers non courants	(5)	(3)
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	(327)	(437)

Au 30 juin 2024, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives aux emprunts obligataires pour 262 millions d'euros, aux billets de trésorerie pour 43 millions d'euros, aux contrats de *factoring* et titrisation pour 50 millions d'euros, aux intérêts sur dettes locatives pour 14 millions d'euros et à d'autres frais pour 21 millions d'euros.

Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 3,2 % sur l'exercice 2023/2024 contre 2,6 % sur l'exercice 2022/2023.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le coût de la dette financière nette augmenté des commissions de structuration et de placement rapporté à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net augmenté de l'encours moyen des programmes de cession de créances.

Note 3.3 Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Impôt exigible	(624)	(498)
Impôt différé	(27)	(268)
TOTAL	(651)	(766)

Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Résultat opérationnel	3 265	2 724
Résultat financier	(326)	(437)
Base d'imposition	2 938	2 287
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France	(759)	(591)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	172	157
Impact fiscal lié aux variations de taux de change	17	2
Réestimation des impôts différés liée à des changements de taux	(1)	1
Incidence des reports déficitaires utilisés/non reconnus	31	(14)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit/majoré	-	1
Impôts sur distributions	(40)	(46)
Autres impacts	(72)	(276)
Charge d'impôt effective	(651)	(766)
Taux effectif d'impôt	22 %	33 %

L'augmentation du taux effectif d'impôt est principalement expliquée par la dépréciation des actifs détenus en vue de la vente décrite en Note 6.7 - événements post-clôture, reconnue en autres produits et charges opérationnels et sans effet sur la charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés relatifs aux droits d'utilisation et aux dettes locatives sont comptabilisés sur une base nette.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des projections de résultat fiscal réalisées par le Groupe à la clôture de chaque exercice.

L'ensemble des hypothèses retenues, dont notamment la croissance du résultat opérationnel et du résultat financier compte tenu des taux d'intérêt, fait l'objet d'une actualisation par le Groupe en fin d'exercice sur la base des données déterminées par les Directions concernées.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne prennent pas en compte l'effet d'actualisation.

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Marges en stocks	200	190
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	25	23
Provisions pour retraites	59	39
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	1 047	1 012
Provisions (hors provisions pour retraites) et autres	537	449
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 870	1 713
Amortissements dérogatoires	202	213
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	2 739	2 744
Actifs de couverture sur retraites et autres	193	196
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	3 134	3 153

Les déficits fiscaux reportables (reconnus et non reconnus) représentent une économie potentielle d'impôts de 1 272 millions d'euros au 30 juin 2024 et 1 284 millions d'euros au 30 juin 2023. Les économies potentielles d'impôts au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

Au 30 juin 2023

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables En millions d'euros	
	Déficits reconnus	Déficits non reconnus
2023	0	5
2024	0	3
2025	0	3
2026	1	4
2027 et suivantes	737	211
Sans date de péremption	309	12
TOTAL	1 047	237

Au 30 juin 2024

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables En millions d'euros	
	Déficits reconnus	Déficits non reconnus
2024	3	6
2025	1	3
2026	6	4
2027	1	7
2028 et suivantes	771	219
Sans date de péremption	231	22
TOTAL	1 012	260

Les passifs d'impôt exigible du Groupe se répartissent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30.06.2023	30.06.2024
Autres passifs d'impôt exigible	5	60
Positions fiscales incertaines	108	90
TOTAL PASSIF D'IMPÔT EXIGIBLE	113	149

Note 3.4 Résultat par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs. Dans le calcul du résultat par action, le nombre moyen d'actions en circulations est égal au nombre moyen pondéré d'actions en circulation moins le nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte.

Numérateur (en millions d'euros)	30.06.2023	30.06.2024
Résultat net part du Groupe	2 262	1 476
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	256 048 280	252 595 588
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	701 248	545 642
Effet dilutif des stock-options et options de souscription	128 725	47 076
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	256 878 253	253 188 307
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action de base	8,84	5,84
Résultat net part du Groupe par action après dilution	8,81	5,83

Note 3.5 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissement et de dépréciation ainsi que les charges de personnel suivantes :

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024
TOTAL CHARGES D'AMORTISSEMENTS ET DE DEPRECIATION	(466)	(936)
Salaires et charges sociales	(1 565)	(1 664)
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	(34)	(28)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(44)	(45)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(1 643)	(1 737)

NOTE 4 Notes relatives au bilan

Note 4.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. À l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations & Reprises	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	6 284	827	-	-	(211)	(4)	6 896
Marques	13 935	1 125	-	-	(459)	(1)	14 600
Autres immobilisations incorporelles	565	48	-	(33)	(18)	9	572
Valeurs brutes	20 784	2 000	-	(33)	(688)	4	22 068
<i>Goodwill</i>	(139)	-	(12)	-	1	4	(146)
Marques	(2 634)	-	(21)	-	105	-	(2 550)
Autres immobilisations incorporelles	(354)	-	(63)	33	11	1	(372)
Amortissements/dépréciations	(3 127)	-	(96)	33	117	5	(3 068)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	17 657	2 000	(96)	-	(571)	9	19 000

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2024
	30.06.2023	Acquisitions	Dotations & Reprises	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	6 896	79	-	(58)	50	(74)	6 893
Marques	14 599	32	-	(35)	100	(591)	14 106
Autres immobilisations incorporelles	572	42	-	(22)	2	(9)	586
Valeurs brutes	22 068	153	-	(115)	152	(674)	21 584
<i>Goodwill</i>	(146)	-	(7)	42	1	23	(87)
Marques	(2 550)	-	199	-	(25)	319	(2 056)
Autres immobilisations incorporelles	(373)	-	(64)	22	-	14	(402)
Amortissements/dépréciations	(3 069)	-	129	64	(24)	356	(2 545)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	19 000	153	129	(52)	127	(318)	19 039

Goodwill

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les *goodwill* sont principalement issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008. La variation de la valeur des *goodwill* sur la période s'explique principalement par les différentes opérations d'acquisitions et cessions, ainsi que par les variations de change.

Marques

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise.

Les principales marques valorisées au bilan sont : Absolut, Ballantine's, Beefeater, Bumbu, Chivas Regal, Kahlúa, Luc Belaire, Malibu et Martell, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq et Vin&Sprit. La variation de la valeur brute des marques sur la période s'explique principalement par les différentes opérations d'acquisitions et cessions, ainsi que par les variations de change.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables.

Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les trois secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits. Les tests de dépréciation des UGT sont réalisés au 3^e trimestre et font l'objet d'un suivi régulier jusqu'à la date de clôture afin de contrôler la pertinence des plans d'affaires et l'incidence des évolutions des données de marché sous-jacentes aux taux d'actualisation retenus.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 19 ans. Cette durée permet de refléter les caractéristiques des marques du Groupe et de leurs actifs de production qui ont une durée de vie élevée. Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont établis sur la base des budgets annuels et des plans pluri-annuels, extrapolés sur les années suivantes en faisant converger progressivement la croissance de la dernière année du Plan

par marque et par marché vers le taux de croissance à l'infini. Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses publi-promotionnelles sont déterminées par la Direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement à long terme des marchés concernés. La méthodologie de projection des cash flows intègre, au niveau du besoin en fonds de roulement et des investissements, une prise en compte des spécificités des alcools blancs et des alcools à maturation. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et aux facteurs économiques.

La valeur de marché correspond au prix de cession, net des coûts de la vente, qui pourrait être obtenu lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultat observés lors de transactions récentes portant sur des actifs comparables. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux marques, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs détenus.

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation annuels sont les suivantes :

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill au 30.06.2024	Valeur nette comptable des marques au 30.06.2024	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2023	Taux d'actualisation 2024	Taux de croissance à l'infini
Europe	Valeur d'utilité approchée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés	2 055	4 341	6,85 %	6,99 %	De - 1 % à + 2,5 %
Amérique		3 898	7 021	8,12 %	8,61 %	De - 1 % à + 2,5 %
Asie/Reste du Monde		854	688	8,44 %	8,59 %	De - 1 % à + 2,5 %

Est détaillé ci-dessous le montant de l'éventuelle dépréciation additionnelle au 30 juin 2024 des actifs composant des UGT des marques ou des *goodwill*, qui résulterait :

- d'une diminution de 50 points de base (pb) du taux de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels ;
- d'une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt ;
- d'une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini sur la durée des plans pluriannuels.

En millions d'euros	Baisse de 50 pb du taux de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels	Hausse de 50 pb du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 50 pb du taux de croissance à l'infini
Europe	-	(6)	-
Amérique	-	(12)	(5)
Asie/Reste du Monde	-	-	-
TOTAL	-	(18)	(5)

Note 4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans
Pieds de vigne	25 à 33 ans

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Conformément aux amendements des normes IAS 41 et IAS 16, les pieds de vigne sont, valorisés au coût d'acquisition et amortis sur leur durée d'utilité. Les produits agricoles (récoltes) restent comptabilisés selon IAS 41 à leur juste valeur diminuée des frais estimés de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple

en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

Conformément à la norme IFRS 16, les droits d'utilisation sur contrats de location sont comptabilisés en immobilisation corporelle dans les catégories correspondant aux actifs sous-jacents, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette locative. Il s'agit essentiellement de bureaux occupés par le Groupe et présentés dans la catégorie Constructions. La valeur des droits d'utilisation est déterminée à partir du montant de la dette locative, ajustée du montant des loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux, des avantages reçus des bailleurs et, le cas échéant, des coûts de remise en état. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée du contrat. Les principes comptables relatifs à la détermination de la dette locative sont détaillés en Note 4.8 - *Passifs financiers*.

Les immobilisations corporelles, droits d'utilisation compris, sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable.

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023	Dont droits d'utilisation
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations & Reprises	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements		
Terrains	503	23	-	(9)	(12)	19	524	60
Constructions	2 040	110	-	(42)	(45)	84	2 147	505
Installations techniques	2 509	119	-	(67)	(63)	68	2 566	39
Autres immobilisations corporelles	1 004	142	-	(41)	(12)	27	1 120	82
Immobilisations en cours	301	447	-	(1)	(10)	(260)	477	-
Avances et acomptes/ immobilisations corporelles	9	9	-	-	(1)	(5)	12	-
Valeurs brutes	6 366	850	-	(160)	(143)	(67)	6 845	686
Terrains	(59)	-	(9)	-	3	(7)	(72)	(18)
Constructions	(807)	(2)	(133)	31	21	(1)	(891)	(210)
Installations techniques	(1 439)	(5)	(148)	60	34	34	(1 464)	(18)
Immobilisations en cours	(469)	(1)	(80)	34	10	(10)	(516)	(43)
Amortissements/ dépréciations	(2 775)	(8)	(370)	125	68	16	(2 944)	(290)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 591	842	(370)	(35)	(75)	(51)	3 901	396

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2024	Dont droits d'utilisation
	30.06.2023	Acquisitions	Dotations & Reprises	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements		
Terrains	524	8	-	(1)	-	(156)	375	13
Constructions	2 147	86	-	(49)	7	(16)	2 175	515
Installations techniques	2 566	147	-	(45)	11	(167)	2 512	80
Autres immobilisations corporelles	1 120	144	-	(55)	(1)	(59)	1 149	75
Immobilisations en cours	477	448	-	-	4	(298)	632	-
Avances et acomptes/ immobilisations corporelles	12	6	-	-	-	(6)	13	-
Valeurs brutes	6 845	839	-	(150)	21	(700)	6 855	683
Terrains	(72)	-	(9)	1	-	46	(34)	(3)
Constructions	(891)	-	(125)	38	(2)	76	(904)	(241)
Installations techniques	(1 464)	-	(168)	37	(8)	188	(1 415)	(28)
Immobilisations en cours	(516)	-	(82)	46	(1)	33	(521)	(36)
Amortissements/ dépréciations	(2 944)	-	(383)	121	(10)	344	(2 873)	(309)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 901	839	(383)	(29)	10	(357)	3 982	374

Note 4.3 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés principalement de participations du Groupe dans des sociétés non consolidées, de prêts, cautions et dépôts, de dépôts de garantie requis par la réglementation fiscale de certains pays et des actifs de régime dans le cadre des engagements de retraite (n'entrant pas dans le périmètre de IFRS 9).

Instruments de capitaux propres

Les titres non consolidés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Les résultats de juste valeur comme les résultats de cession sont enregistrés selon l'intention du management (i) dans le compte de résultat dans la rubrique des Produits financiers/Charges financières - autres éléments financiers non courants ou (ii) en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultat.

La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de Bourse. Pour les autres titres non consolidés, les critères de valorisation généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Prêts, cautions et dépôts

Les prêts, cautions et dépôts sont évalués au coût amorti.

En millions d'euros	30.06.2023		30.06.2024	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actifs financiers nets				
Instruments de capitaux propres	-	432	-	502
Valeur nette des plans IAS19 en surplus	-	230	-	233
Prêts, cautions et dépôts		186		192
Autres actifs financiers	-	7	-	5
Total actifs financiers non courants nets	-	855	-	932
Instruments dérivés	15	5	8	-
ACTIFS FINANCIERS	15	860	8	932

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des actifs financiers, hors instruments dérivés :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2023
	30.06.2022	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Instruments de capitaux propres	345	119	-	(2)	(16)	(15)	432
Valeur nette des plans IAS19 en surplus	239	-	-	-	(2)	(7)	230
Prêts, cautions et dépôts	171	51	-	(40)	(1)	6	187
Autres actifs financiers	8	2	-	-	-	-	9
Valeurs brutes	763	173	-	(41)	(19)	(16)	859
Provisions prêts, cautions et dépôts	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Provisions autres actifs financiers	-	-	(3)	-	-	-	(3)
Provisions	(1)	-	(3)	-	-	-	(4)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	761	173	(3)	(42)	(19)	(16)	855

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2024
	30.06.2023	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Instruments de capitaux propres	432	62	-	-	5	3	502
Valeur nette des plans IAS19 en surplus	230	-	-	-	3	1	233
Prêts, cautions et dépôts	187	29	-	(16)	(13)	7	195
Autres actifs financiers	9	-	-	(5)	-	3	7
Valeurs brutes	859	91	-	(21)	(6)	13	937
Provisions prêts, cautions et dépôts	(1)	-	(2)	-	-	-	(2)
Provisions autres actifs financiers	(3)	-	-	-	-	-	(2)
Provisions	(4)	-	(1)	-	-	1	(5)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	855	91	(1)	(21)	(6)	14	932

Les actifs financiers au 30 juin 2024 sont principalement constitués des instruments de capitaux propres pour 502 millions d'euros, correspondant notamment aux investissements réalisés par la branche de capital-investissement du Groupe, « Convivialité Ventures » (cf. Note 4.9 - *Instruments financiers*) et des surplus relatifs aux plans IAS 19, pour 233 millions d'euros (cf. Note 4.7 - *Provisions*).

Note 4.4 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à un an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2023
	30.06.2022	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	228	80	-	(10)	4	303
Encours de biens	5 847	623	-	(37)	4	6 437
Stocks de marchandises	876	87	-	(84)	11	890
Produits finis	495	79	-	(19)	(17)	538
Valeurs brutes	7 446	869	-	(150)	3	8 169
Matières premières	(15)	-	1	1	-	(13)
Encours de biens	(24)	-	5	-	-	(19)
Stocks de marchandises	(24)	-	(2)	2	1	(23)
Produits finis	(14)	-	3	1	-	(10)
Dépréciations	(77)	-	7	4	1	(65)
STOCKS NETS	7 369	869	7	(146)	4	8 104

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice					30.06.2024
	30.06.2023	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	303	(10)	-	(5)	(15)	274
Encours de biens	6 437	623	-	27	(309)	6 779
Stocks de marchandises	890	(11)	-	(19)	(32)	828
Produits finis	538	(51)	-	(2)	(16)	469
Valeurs brutes	8 169	551	-	1	(371)	8 350
Matières premières	(13)	-	(3)	-	-	(16)
Encours de biens	(19)	-	(12)	-	2	(29)
Stocks de marchandises	(23)	-	(5)	-	-	(28)
Produits finis	(10)	-	(11)	-	-	(21)
Dépréciations	(65)	-	(31)	-	2	(94)
STOCKS NETS	8 104	551	(31)	1	(369)	8 255

Au 30 juin 2024, les encours de biens sont constitués à 87 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Note 4.5 Détail des créances clients et autres créances opérationnelles

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont détaillées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 par échéance dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	Non échu	Échu selon les échéances suivantes				
			< 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	> 360 jours
EN VALEUR NETTE							
Créances clients et autres créances opérationnelles au 30.06.2023	1 814	1 616	100	42	25	18	11
<i>Dont dépréciation</i>	<i>(106)</i>	<i>(27)</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(2)</i>	<i>(20)</i>	<i>(54)</i>
Créances clients et autres créances opérationnelles au 30.06.2024	1 581	1 229	134	100	81	20	17
<i>Dont dépréciation</i>	<i>(91)</i>	<i>(25)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1)</i>	<i>(5)</i>	<i>(2)</i>	<i>(54)</i>

L'évolution de la dépréciation des créances clients et autres créances opérationnelles est la suivante :

En millions d'euros	2022/23	2023/24
Au 1^{er} juillet	127	106
Dotations de l'exercice	27	10
Reprises de l'exercice	(14)	(20)
Utilisations de l'exercice	(24)	(4)
Écart de change	(10)	(1)
AU 30 JUIN	106	91

Au 30 juin 2024, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de 12 mois n'ont pas révélé de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 1124 millions d'euros au 30 juin 2024 et de 749 millions d'euros au 30 juin 2023. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été déconsolidées.

Note 4.6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Avances et acomptes versés	42	56
Créances d'impôts et taxes, hors impôts sur les résultats	227	225
Charges constatées d'avance	122	113
Autres créances	44	23
TOTAL	435	416

Note 4.7 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux hors impôt sur les sociétés, juridiques, sociaux).

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par le département juridique de chaque filiale ou région ou par la Direction Juridique du Groupe et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêté des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués, aux coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation de personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés, correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration, sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

1. Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Provisions non courantes		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	349	277
Autres provisions pour risques et charges non courantes	294	313
Provisions courantes		
Provisions pour restructuration	68	66
Autres provisions pour risques et charges courantes	96	92
TOTAL	807	748

2. Variations des provisions (hors provision pour engagements de retraite et assimilés)

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice							30.06.2024
	30.06.2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	68	71	(55)	(19)	-	-	1	66
Autres provisions courantes	96	27	(7)	(8)	(10)	(5)	(1)	92
Autres provisions non courantes	294	48	(9)	(35)	19	(6)	2	313
TOTAL DES PROVISIONS	458	146	(71)	(62)	9	(11)	2	471

Certaines sociétés du Groupe sont engagées dans des litiges dans le cadre normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à un redressement. Les principaux litiges sont décrits en Note 6.5 – *Litiges*.

Au 30 juin 2024, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 405 millions d'euros, hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Le Groupe n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

La variation des « Autres provisions courantes et non courantes » sur l'exercice s'explique comme suit :

- les dotations proviennent notamment des procédures introduites contre la Société et ses filiales, dans le cadre de la marche normale de leurs affaires et de l'apparition de nouveaux risques, notamment fiscaux (hors impôt sur les sociétés) ;
- les reprises sont effectuées lors des paiements correspondants ou lorsque le risque est considéré comme éteint. Les reprises non utilisées concernent principalement la réévaluation ou la prescription de certains risques notamment fiscaux.

3. Provision pour engagements de retraite et assimilés

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les hypothèses retenues en 2023 et 2024 et leurs modalités de détermination sont détaillées ci-dessous.

Une provision est comptabilisée au bilan au titre de la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents (passifs actuariels) et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, évalués à leur juste valeur, et inclut les coûts des services passés et les pertes et gains actuariels.

Le coût des régimes à prestations définies est constitué de trois composantes, comptabilisées comme suit :

- le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel. Il comprend :
 - le coût des services rendus au cours de la période,
 - le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu,
 - les pertes et gains résultant des liquidations ;
- la composante financière, comptabilisée en résultat financier, est constituée de l'effet de désactualisation des engagements, net du rendement attendu des actifs de couverture évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements ;
- les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global, et sont constituées pour l'essentiel des écarts actuariels, à savoir la variation des engagements et des actifs de couverture due aux changements d'hypothèses et aux écarts d'expérience, ces derniers étant représentatifs de l'écart entre l'effet attendu de certaines hypothèses actuarielles appliquées aux évaluations antérieures et l'impact effectivement constaté. En fonction de la nature et des textes qui régissent les régimes dans certaines zones, si les actifs de couverture excèdent les engagements comptabilisés, les éventuels actifs générés peuvent être limités à la valeur actualisée des remboursements futurs et des diminutions de cotisations attendues.

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses

variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2024, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 3 254 millions d'euros, soit 95 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite des pays concernés.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médaille du travail.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

En millions d'euros	30.06.2023			30.06.2024		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
(Actif)/Passif net comptabilisé à l'ouverture	(13)	134	121	12	106	119
Charges sur l'exercice	36	5	42	25	10	35
(Gains)/pertes actuariels ⁽¹⁾	60	(20)	39	(27)	(5)	(32)
Cotisations de l'employeur	(59)	-	(59)	(54)	-	(54)
Prestations payées directement par l'employeur	(9)	(7)	(16)	(8)	(8)	(16)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(5)	(5)
Écarts de change	(3)	(5)	(8)	(3)	-	(3)
(Actif)/Passif net comptabilisé à la clôture	12	107	119	(55)	98	44
Montant reconnu à l'actif	(230)	-	(230)	(233)	-	(233)
MONTANT DE LA PROVISION AU PASSIF	242	107	349	178	98	277

(1) Comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Les gains et pertes actuariels correspondent principalement à la mise à jour d'hypothèses actuarielles et de valeurs d'actifs de couverture. La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	30.06.2023			30.06.2024		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Avantages accumulés durant l'exercice	30	3	34	25	3	28
Intérêts sur la provision	(3)	4	1	(3)	5	2
• dont intérêts sur l'engagement	152	4	156	172	5	177
• dont intérêts sur l'actif	(158)	-	(158)	(178)	-	(178)
• dont intérêts sur la limitation d'actifs	3	-	3	3	-	3
Frais/taxes/primes	9	-	9	11	-	11
Impact des modifications de régimes/réductions de droits futurs	-	-	-	(7)	(1)	(8)
Impact des liquidations d'engagements	-	-	-	(1)	-	(1)
(Gains)/pertes actuariels	-	(2)	(2)	-	3	3
Effet du plafond d'actif (incluant l'impact IFRIC 14)	-	-	-	-	-	-
CHARGE/(PRODUIT) NETTE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	36	5	42	25	10	35

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

Passif net comptabilisé au bilan (en millions d'euros)	30.06.2023			30.06.2024		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés						
Valeur actuarielle des avantages accumulés en début d'exercice	4 130	134	4 264	3 467	106	3 574
Avantages accumulés durant l'exercice	30	3	34	25	4	28
Coût financier (effet de l'actualisation)	152	4	156	172	5	177
Cotisations des employés	5	-	5	5	-	5
Prestations versées	(259)	(7)	(266)	(384)	(8)	(392)
Frais administratifs/primes/taxes	(1)	-	(1)	-	-	-
Modifications de régimes/réductions de droits futurs	-	-	-	(7)	(1)	(8)
Liquidations d'engagements	-	-	-	(1)	-	(1)
(Gains)/pertes actuariels	(547)	(23)	(570)	29	(2)	27
Écarts de conversion	(45)	(5)	(50)	37	(1)	36
Variations de périmètre	2	-	2	(1)	(5)	(6)
Valeur actuarielle des avantages accumulés en fin d'exercice	3 467	106	3 574	3 342	98	3 440
Variation de la juste valeur des actifs de régime						
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice	4 198	-	4 198	3 507	-	3 507
Produit d'intérêt sur les actifs de régime	158	-	158	178	-	178
Gains/(pertes) d'expérience sur les actifs de régime	(609)	-	(609)	59	-	59
Cotisations des employés	5	-	5	5	-	5
Cotisations de l'employeur	59	-	59	54	-	54
Prestations versées	(251)	-	(251)	(377)	-	(377)
Frais administratifs/primes/taxes	(9)	-	(9)	(11)	-	(11)
Modifications de régimes/réductions de droits futurs	-	-	-	-	-	-
Liquidations d'engagements	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(45)	-	(45)	39	-	39
Variations de périmètre	2	-	2	(2)	-	(2)
Juste valeur des actifs de régime en fin d'exercice	3 507	-	3 507	3 452	-	3 452
Valeur actuelle des avantages financés	3 378	-	3 378	3 254	-	3 254
Juste valeur des actifs de régime	3 507	-	3 507	3 452	-	3 452
Déficit/(surplus) des avantages financés	(129)	-	(129)	(198)	-	(198)
Valeur actuelle des avantages non financés	89	106	195	88	98	186
Effet de plafonnement des actifs de régime (incluant l'impact d'IFRIC 14)	52	-	52	56	-	56
(ACTIF)/PASSIF NET COMPTABILISÉ	12	106	118	(54)	98	44

30.06.2024	Valeurs actuarielles des avantages cumulés		Juste-valeur des actifs de régime		Limitation des actifs de couverture		Provision au passif		Montant reconnu à l'actif	
	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
Royaume-Uni	2 628	76 %	2 794	81 %	–	0 %	47	17 %	(213)	91 %
États-Unis	265	8 %	213	6 %	–	0 %	52	19 %	–	0 %
Canada	88	3 %	136	4 %	56	100 %	27	10 %	(19)	8 %
Irlande	228	7 %	189	6 %	–	0 %	40	15 %	(1)	1 %
France	81	2 %	15	0 %	–	0 %	66	24 %	–	0 %
Autres pays	150	4 %	105	3 %	–	0 %	45	16 %	–	0 %
TOTAL	3 440	100 %	3 452	100 %	56	100 %	277	100 %	(233)	100 %

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

Composition des actifs de régime	30.06.2023		30.06.2024	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux
Actions	10 %	N/A	10 %	N/A
Obligations	9 %	N/A	9 %	N/A
Autres placements monétaires	10 %	N/A	6 %	N/A
Actifs immobiliers	3 %	N/A	2 %	N/A
Autres	68 %	N/A	73 %	N/A
TOTAL	100 %	N/A	100 %	N/A

N/A : Non applicable.

Au 30 juin 2024, les actifs de nature « Autres » incluent notamment la valeur de la police d'assurance souscrite avec Rothesay Life couvrant les engagements assurés dans le cadre de l'opération de *buy-in* réalisée lors de l'exercice 2019/20.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe sur l'exercice 2023/24 au titre des avantages préfinancés sont estimées à 42 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

Prestations à verser dans les 10 prochaines années En millions d'euros	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
2025	230	7
2026	238	7
2027	249	7
2028	250	7
2029	257	7
2030/2034	1 403	36

Au 30 juin 2023 et 30 juin 2024, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles des engagements	30.06.2023		30.06.2024	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,16 %	5,50 %	4,99 %	5,13 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,43 %	N/A	3,38 %	N/A
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,34 %	3,90 %	3,39 %	3,92 %
Taux de progression des dépenses de santé				
• Taux initial	N/A	6,14 %	N/A	6,78 %
• Taux ultime	N/A	4,81 %	N/A	4,35 %

N/A : Non applicable.

Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice	30.06.2023		30.06.2024	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	3,85 %	3,56 %	5,16 %	5,50 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,40 %	N/A	3,43 %	N/A
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,18 %	3,57 %	3,34 %	3,90 %
Taux de progression des dépenses de santé				
• Taux initial	N/A	5,13 %	N/A	6,14 %
• Taux ultime	N/A	4,12 %	N/A	4,81 %

N/A : Non applicable.

Hypothèses actuarielles au 30.06.2024 (engagements de retraite et autres) Par zone	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Pays de la zone Euro	Autres pays hors zone Euro
Taux d'actualisation	5,11 %	5,19 %	5,06 %	3,50 %	5,83 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,52 %	N/A	N/A	2,28 %	1,98 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,65 %	2,98 %	3,00 %	3,39 %	6,99 %
Taux de progression des dépenses de santé					
• Taux initial	8,70 %	8,00 %	4,73 %	3,92 %	N/A
• Taux ultime	5,40 %	4,00 %	3,42 %	3,92 %	N/A

N/A : Non applicable.

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 3,10 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 3,30 % ;
- taux long terme (plus de dix ans) : 3,30 %.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux d'actualisation, en accord avec la norme IAS 19.

La sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Engagements au 30.06.2024	3 342	98	3 440
Engagements au 30.06.2024 avec une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	3 535	104	3 639
Engagements au 30.06.2024 avec une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	3 168	93	3 261

Les effets d'une variation des taux d'augmentation des frais médicaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Effet de la variation		
	Avec taux actuel	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30.06.2024	75	6	(5)
Sur la charge de l'exercice 2023/24	5	-	-

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2024	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements	13	-
Pourcentage par rapport aux engagements	0,4 %	0,2 %
Montants des pertes ou (gains) d'hypothèses financières des engagements	38	(2)
Pourcentage par rapport aux engagements	1,1 %	-1,7 %
Montants des pertes ou (gains) d'hypothèses démographiques des engagements	(22)	-
Pourcentage par rapport aux engagements	-0,7 %	-0,3 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture	(59)	-
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	-1,7 %	0,0 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience sur la limitation d'actifs	2	-
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	0,1 %	0,0 %
Duration moyenne (année)	11,34	10,67

Note 4.8 Passifs financiers

Le groupe applique IFRS 9, IAS 32 et IFRS 7. Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, de la caisse, des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et des Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Conformément à la norme IFRS 16, le Groupe détermine si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location lorsqu'il confère, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

La dette locative est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs relatifs aux contrats. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays, et sont estimés dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles. Ils tiennent compte de la durée des contrats.

Les paiements au titre des contrats de location peuvent notamment inclure des paiements fixes ou variables qui dépendent d'un taux ou indice connu au début du contrat.

La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond à la durée non résiliable du contrat, sauf s'il est raisonnablement certain que le Groupe exercera une option de renouvellement au-delà de cette période. La probabilité d'exercice d'une option est déterminée contrat par contrat en tenant compte des intentions du Management. Cette dette est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location sont comptabilisés dans le bilan, dès la date de commencement du contrat. Ils sont présentés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « immobilisations corporelles » selon la nature de l'actif sous-jacent (cf. Note 4.2 – *Immobilisations corporelles*). Les dettes locatives sont réparties en part courante et non courante sur la base des paiements futurs attendus.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées selon l'utilisation de l'actif sous-jacent et les charges d'intérêt sont présentées dans le résultat financier.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les remboursements de dette locative sont présentés sous la rubrique « remboursements d'emprunts locatifs » au sein des flux de financement, et les paiements d'intérêts sont présentés dans la rubrique « intérêts financiers versés » au sein des flux d'exploitation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 16 aux contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire à neuf ou de courte durée. Ces contrats sont comptabilisés directement en charges.

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des dettes locatives et des instruments dérivés en couverture de juste valeur et en couverture d'actifs nets en devises (couverture d'investissements nets et assimilés), diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

1. Analyse de l'endettement financier net par nature et maturité

En millions d'euros	30.06.2023			30.06.2024		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	580	9 678	10 258	1 778	10 907	12 685
Crédit syndiqué	-	-	-	-	-	-
Titres négociables à court terme	801	-	801	196	-	196
Autres emprunts et dettes financières	155	173	328	156	133	288
Autres passifs financiers	956	173	1 129	352	133	485
Endettement financier brut	1 536	9 851	11 387	2 130	11 040	13 170
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	-	14	14	-	10	10
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	-	14	14	-	10	10
Instruments dérivés actifs en couverture d'investissement net	-	(3)	(3)	-	-	-
Instruments dérivés passifs en couverture d'investissement net	-	-	-	6	-	6
Instruments dérivés en couverture d'investissement net	-	(3)	(3)	6	-	6
Endettement financier après couvertures	1 536	9 862	11 398	2 136	11 050	13 186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 609)	-	(1 609)	(2 683)	-	(2 683)
Endettement financier net hors dette locative	(73)	9 862	9 789	(547)	11 050	10 503
Dettes locatives	99	384	484	95	352	448
ENDETTEMENT FINANCIER NET	26	10 246	10 273	(451)	11 402	10 951

L'analyse de l'évolution de l'endettement financier net en fonction des variations *cash* et non-*cash* est décrite ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2023	Variations des flux de trésorerie	Variations des flux sans impact sur la trésorerie		30.06.2024	
		Flux totaux de trésorerie	Effet de change	Variation de la juste valeur		Autres
Emprunts obligataires	10 258	2 114	48	4	262	12 685
Crédit syndiqué	-	-	-	-	-	-
Titre négociables à court terme	801	(603)	-	-	(2)	196
Autres emprunts et dettes financières	328	(52)	12	-	-	288
Endettement financier brut	11 387	1 458	60	4	261	13 170
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	14	-	-	(4)	-	10
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	14	-	-	(4)	-	10
Instruments dérivés actifs en couverture économique d'investissement net	(3)	-	-	-	3	-
Instruments dérivés passifs en couverture économique d'investissement net	-	-	-	-	6	6
Instruments dérivés passifs en couverture économique d'investissement net	(3)	-	-	-	9	6
Endettement financier après couvertures	11 398	1 458	60	-	270	13 186
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(1 609)	(1 095)	21	-	-	(2 683)
Endettement financier net hors dette locative	9 789	363	81	-	270	10 503
Dettes locatives	484	(125)	-	-	89	448
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 273	238	81	-	359	10 951

2. Répartition de l'endettement hors dettes locatives par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture de change au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024

30.06.2023 En millions d'euros	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	8 094	563	8 657	(517)	8 140	76 %	83 %
USD	3 261	(112)	3 149	(190)	2 959	28 %	30 %
GBP	-	(55)	(55)	(125)	(180)	0 %	-2 %
SEK	1	(101)	(100)	(42)	(141)	-1 %	-1 %
Autres devises	31	(284)	(253)	(736)	(988)	-2 %	-10 %
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	11 387	11	11 398	(1 609)	9 789	100 %	100 %

30.06.2024 En millions d'euros	Endettement financier brut	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	9 776	(662)	9 114	(1 463)	7 651	69%	73%
USD	3 296	723	4 018	(276)	3 743	30%	36%
GBP	1	(107)	(106)	(156)	(262)	-1%	-2%
SEK	1	(123)	(122)	(38)	(161)	-1%	-2%
Autres devises	96	186	282	(750)	(468)	2%	-4%
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	13 170	16	13 186	(2 683)	10 503	100%	100%

3. Répartition de la dette hors dettes locatives à taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture de taux au 30 juin 2023 et 30 juin 2024

En millions d'euros	30.06.2023				30.06.2024			
	Dettes avant couverture	Dettes après couverture			Dettes avant couverture	Dettes après couverture		
Dettes fixes	10 565	93 %	10 380	91 %	12 871	98 %	12 685	96 %
Dettes variables	834	7 %	1 018	9 %	314	2 %	501	4 %
ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURE PAR NATURE DE TAUX	11 398	100 %	11 398	100 %	13 186	100 %	13 186	100 %

Au 30 juin 2024 avant toute couverture, 97 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 3 % à taux variable. Après couverture, la part à taux variable est de 4 %.

4. Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2024

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

30.06.2023	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>									
Nominal	(11 387)	(11 321)	(1 398)	(97)	(1 675)	(1 176)	(29)	(1 077)	(5 869)
Intérêts	-	(1 984)	(107)	(95)	(202)	(177)	(150)	(150)	(1 105)
Endettement financier brut	(11 387)	(13 305)	(1 504)	(192)	(1 877)	(1 353)	(179)	(1 226)	(6 973)
Dettes locatives	(484)	534	42	66	80	66	55	44	182
Cross currency swaps	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux à payer	-	(480)	-	(10)	(470)	-	-	-	-
Flux à recevoir	-	470	-	5	465	-	-	-	-
Dérivés passifs	(23)	(30)	(9)	(4)	(7)	(7)	-	-	-
Instruments dérivés passifs	(20)	(40)	(9)	(9)	(12)	(7)	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(11 891)	(12 811)	(1 471)	(135)	(1 809)	(1 294)	(124)	(1 182)	(6 792)

30.06.2024	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>									
Nominal	(13 170)	(13 051)	(918)	(1 070)	(1 187)	(29)	(1 683)	(1 363)	(6 801)
Intérêts	-	(2 616)	(170)	(125)	(281)	(254)	(254)	(222)	(1 310)
Endettement financier brut	13 170	(15 667)	(1 088)	(1 195)	(1 468)	(283)	(1 937)	(1 585)	(8 112)
Dettes locatives	(448)	528	40	68	89	71	55	46	159
Cross currency swaps	(6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux à payer	-	(477)	-	(477)	-	-	-	-	-
Flux à recevoir	-	465	-	465	-	-	-	-	-
Dérivés passifs	(25)	(27)	(16)	(4)	(7)	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	(31)	(39)	(16)	(16)	(7)	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	12 691	(15 178)	(1 064)	(1 143)	(1 386)	(212)	(1 882)	(1 539)	(7 952)

5. Lignes de crédit

Au 30 juin 2024, les lignes de crédit sont principalement composées du crédit syndiqué multidevise de 2 100 millions d'euros, d'une ligne bilatérale de 500 millions d'euros et d'un crédit Champagne de 260 millions d'euros. Ces lignes de crédit ne font pas l'objet de tirages.

6. Emprunts obligataires

Montant nominal	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance	Valeur au bilan au 30.06.2024 En millions d'euros
650 MEUR	2,13 %	29.09.2014	27.09.2024	660
1000 MEUR	1,13 %	06.04.2020	07.04.2025	1 002
600 MEUR	1,50 %	17.05.2016	18.05.2026	600
600 MUSD	3,25 %	08.06.2016	08.06.2026	550
600 MEUR	3,75 %	15.09.2023	15.09.2027	616
500 MEUR	0,50 %	24.10.2019	24.10.2027	500
600 MUSD	1,25 %	01.10.2020	01.04.2028	560
600 MEUR	3,25 %	02.11.2022	02.11.2028	606
750 MEUR	1,38 % *	07.04.2022	07.04.2029	744
500 MEUR	0,13 %	04.10.2021	04.10.2029	493
1000 MEUR	1,75 %	06.04.2020	08.04.2030	1 009
700 MEUR	3,38 %	07.05.2024	07.11.2030	695
900 MUSD	1,63 %	01.10.2020	01.04.2031	837
500 MEUR	0,88 %	24.10.2019	24.10.2031	498
500 MEUR	3,75 %	02.11.2022	02.11.2032	504
750 MEUR	3,75 %	15.09.2023	15.09.2033	759
800 MEUR	3,63 %	07.05.2024	07.05.2034	795
850 MUSD	5,50 %	12.01.2012	15.01.2042	802
500 MUSD	2,75 %	01.10.2020	01.10.2050	456
Total emprunts obligataires				12 685

* Sous condition de l'atteinte des indicateurs clés de performance auxquels cette obligation est liée.

7. Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation.

Les montants compensés au bilan ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention de régler le montant net. Les actifs et passifs compensés proviennent du cash pooling multidevise mis en place au sein du Groupe.

Au 30.06.2023 En millions d'euros	Montants bruts des actifs et passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 882	(273)	1 609	-	-	-
PASSIF						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	601	(273)	328	-	-	-

Au 30.06.2024 En millions d'euros	Montants bruts des actifs et passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 123	(441)	2 683	-	-	-
PASSIF						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	729	(441)	288	-	-	-

Note 4.9 Instruments financiers

1. Juste valeur des instruments financiers

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					30.06.2023	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1 et 3	-	432	-	-	432	432
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations	Niveau 2	-	-	186	-	186	186
Créances clients et autres créances opérationnelles	Niveau 2	-	-	1 814	-	1 814	1 814
Autres actifs courants	Niveau 2	-	-	435	-	435	435
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	13	7	-	-	20	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	1 609	-	-	-	1 609	1 609
PASSIF							
Emprunts obligataires	Niveau 1	-	-	-	10 258	10 258	9 308
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Niveau 2	-	-	-	1 129	1 129	1 129
Dettes locatives	Niveau 2	-	-	-	484	484	484
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	18	2	-	-	20	20

En millions d'euros	Ventilation par classification comptable					30.06.2024	
	Niveau d'évaluation	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIF							
Instruments de capitaux propres	Niveau 1 et 3	-	502	-	-	502	502
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participations*	Niveau 2	-	-	192	-	192	192
Créances clients et autres créances opérationnelles	Niveau 2	-	-	1 581	-	1 581	1 581
Autres actifs courants	Niveau 2	-	-	416	-	416	416
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	7	1	-	-	8	8
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Niveau 1	2 683	-	-	-	2 683	2 683
PASSIF							
Emprunts obligataires	Niveau 1	-	-	-	12 685	12 685	11 804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Niveau 2	-	-	-	485	485	485
Dettes locatives	Niveau 2	-	-	-	448	448	448
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	25	7	-	-	31	31

* Dont 1 124 millions d'euros d'actifs décomptabilisés avec implication continue au titre de dépôt de garantie affecturation et titrisation.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur en utilisant le cours de cotation ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;

2. Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie. Rattachée à la Direction Financière du Groupe, elle supervise l'ensemble des expositions financières et traite ou valide toutes les opérations de financement, placement et couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, prévisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang.

Gestion du risque de liquidité

Au 30 juin 2024, la trésorerie du Groupe s'élève à 2 683 millions d'euros (comparée à 1 609 millions d'euros au 30 juin 2023) auxquels s'ajoute un montant de 2 860 millions d'euros de lignes de crédit bancaire renouvelable à moyen terme confirmées et non utilisées. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (emprunts bancaires et obligataires), des financements court terme (titres négociables à court terme et découverts bancaires), ainsi que les programmes d'affacturage et de titrisation, permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité. Le Groupe a par ailleurs mis en place en mai 2020 un Programme EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 7 milliards d'euros, mis à jour le 11 octobre 2021 puis le 24 octobre 2022 puis le 24 octobre 2023. L'endettement financier court terme du Groupe après couvertures s'élève à 2 136 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 1 536 millions d'euros au 30 juin 2023).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les notations de crédit à long et court termes sollicitées par Pernod Ricard auprès des agences de notation sont respectivement Baa1/P2 chez Moody's et BBB+/A2 chez Standard & Poor's.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements.

- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

En application de la norme IFRS 13, les dérivés ont été valorisés en prenant en compte le calcul de la Credit Valuation Adjustment (CVA) et de la Debt Valuation Adjustment (DVA). L'évaluation est basée sur les données historiques (rating de nos banques contreparties et probabilité de défaut). Au 30 juin 2024, l'impact est non significatif.

Les instruments de capitaux propres sont principalement des prises de participations minoritaires dans des sociétés innovantes dans le domaine de la convivialité, majoritairement non cotées et réalisées par Convivialité Ventures, la branche de capital-investissement du Groupe. Leur juste valeur est de niveau 3, et est déterminée sur la base des valorisations retenues lors des dernières opérations de financement réalisées par ces sociétés. En l'absence d'opération récente, le coût d'acquisition est conservé comme étant la meilleure estimation possible de la juste valeur, sauf en cas de sous-performance ou autre événement conduisant à reconnaître une perte de valeur. Ces investissements sont individuellement non significatifs.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et/ou de leur valeur.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (impossibilité de placement auprès du Groupe) et, dans certains cas, retarde les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative notamment à Cuba). Au 30 juin 2024, le montant de la trésorerie à disponibilité ralentie s'élève à 229 millions d'euros dont 226 millions d'euros s'agissant de Cuba.

Les clauses particulières des contrats de financement ainsi que l'échéancier des passifs financiers sont respectivement présentés dans la partie « Contrats importants » du rapport de gestion et dans la Note 4.8 – *Passifs financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euro, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit via la mise en place d'une partie de la dette libellée en dollar américain reflétant l'importance des cash flows générés en dollar ou devises liées.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euro et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, le Groupe est confronté, de par son exposition internationale, à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement (risque comptable de transaction).

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

Par ailleurs, le Groupe peut mettre en place des couvertures fermes ou optionnelles visant à réduire l'impact de la variation des changes sur ses activités opérationnelles dans certaines Sociétés de Marques réalisant des achats importants dans une devise autre que l'euro, notamment l'USD, le GBP et le SEK ou afin de sécuriser la remontée des dividendes.

Gestion des risques de taux

Au 30 juin 2024, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement des titres négociables à court terme et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des *swaps* en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

ÉCHÉANCIER DE LA DETTE ET DES COUVERTURES À TAUX VARIABLE EUR (VALEUR NOTIONNELLE EN MILLIONS D'EUROS)

Au 30.06.2024 En millions d'euros	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	1 463	-	-	1 463
Total passifs à taux variable	(179)	4	(13)	(189)
Position nette variable avant couverture	1 283	4	(13)	1 274
Instruments financiers dérivés	662	-	-	662
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	1 946	4	(13)	1 936

ÉCHÉANCIER DE LA DETTE ET DES COUVERTURES À TAUX VARIABLE USD (VALEUR NOTIONNELLE EN MILLIONS DE DOLLARS)

Au 30.06.2024 En millions de dollars	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	276	-	-	276
Total passifs à taux variable	-	(40)	-	(40)
Position nette variable avant couverture	276	(40)	-	235
Instruments financiers dérivés	(713)	(197)	-	(910)
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	(437)	(237)	-	(674)

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impact sur le compte de résultat)

Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt (USD et EUR) conduirait à une augmentation ou une diminution de 4 millions d'euros du coût de la dette financière nette.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impact sur les capitaux propres)

Une variation relative de plus ou moins 50 points de base des taux d'intérêt (USD et EUR) ne générerait pas de gain ou de perte sur les capitaux propres.

Analyse de sensibilité des instruments financiers en couverture des risques sur les matières premières agricoles (impact sur les capitaux propres)

Au 30 juin 2024, la sensibilité du portefeuille est non significative.

Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe pourrait être exposé sur des placements de trésorerie, des valeurs d'instruments de couverture ou la disponibilité de financements confirmés non tirés en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences et selon les échéances des transactions.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que cette sélection rigoureuse est suffisante pour protéger le Groupe contre ce type de risque, en particulier dans l'environnement économique actuel.

Note 4.10 Dérivés de taux, dérivés de change et dérivés de matières premières

En application de la norme IFRS 9 révisée « Instruments financiers », tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat.

En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

Instruments de couverture (par catégorie de risques et nature de couverture)

Type de couverture au 30.06.2023 En millions d'euros	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur	
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						-	14
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	184	-	184	-	14
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture en investissement net						3	-
Couverture de risque de change	<i>FX Forward</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	-	460	-	460	3	-
Instruments dérivés inclus dans le calcul de l'endettement net						3	14
Couverture de flux de trésorerie						4	2
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward & FX Options</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de matières premières	<i>Swaps</i>	24	6	-	30	4	2
Hors comptabilité de couverture						13	4
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward</i>	2 029	-	-	2 029	13	4
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS						20	20
Total non courant						5	14
Total courant						15	6

Type de couverture au 30.06.2024 En millions d'euros	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats			Juste valeur		
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
Couverture de juste valeur		-	-	-	-	-	10
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	187	-	187	-	10
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture en investissement net		-	-	-	-	-	6
Couverture de risque de change	<i>FX Forward</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change et de taux	<i>Cross Currency Swaps</i>	460	-	-	460	-	6
Instruments dérivés inclus dans le calcul de l'endettement net		-	-	-	-	-	16
Couverture de flux de trésorerie		-	-	-	-	1	1
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward & FX Options</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de matières premières	<i>Swaps</i>	-	-	-	-	1	1
Hors comptabilité de couverture		-	-	-	-	7	14
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes et couvertures opérationnelles	<i>Swaps de change & FX Forward</i>	2 262	-	-	2 262	7	14
Couverture de risque de taux	<i>Swaps</i>	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés		-	-	-	-	8	31
Total non courant		-	-	-	-	1	11
TOTAL COURANT		-	-	-	-	7	21

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Concernant les *cross currency swaps*, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au cours traité. Pour les autres instruments, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euro au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les

marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes de valorisation donnent des résultats cohérents par rapport aux valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Les instruments de couverture du Groupe au 30 juin 2024 ne présentent pas d'inefficacité.

Éléments couverts (par catégorie et type de couverture)

Type de couverture au 30.06.2023 En millions d'euros	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste du bilan dans lequel l'élément couvert est inclus	CFH Réserves	Variation de juste valeur des dérivés CFH en OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
Fair value hedge (FVH)							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixes couverts	-	184	-	14	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Arrêt de couverture	-	-	-	-	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Risque de change							
Engagement ferme	-	-	-	-	-	-	-
Cash flow hedge (CFH)							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts obligataires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Arrêt de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Risque de change							
Couverture des ventes en devises	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Arrêt de couverture	-	-	-	-	N/A	-	-
Risque de matières premières							
Couverture de risque de matières premières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	(3)
Net investment hedge (NIH)							
Actifs nets couverts	460	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Arrêt de couverture	-	-	-	-	N/A	-	-

N/A : Non applicable.

Type de couverture au 30.06.2024 En millions d'euros	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste du bilan dans lequel l'élément couvert est inclus	CFH Réserves	Variation de juste valeur des dérivés CFH en OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
Fair value hedge (FVH)							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixes couverts	-	187	-	10	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Arrêt de couverture	-	-	-	-	Emprunts obligataires	N/A	N/A
Risque de change							
Engagement ferme	-	-	-	-	-	-	-
Cash flow hedge (CFH)							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts obligataires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Arrêt de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Risque de change							
Couverture des ventes en devises	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-
Arrêt de couverture	-	-	-	-	N/A	-	-
Risque de matières premières							
Couverture de risque de matières premières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	-	(1)
Net investment hedge (NIH)							
Actifs nets couverts	460	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Arrêt de couverture	-	-	-	-	N/A	-	-

N/A : Non applicable.

Note 4.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants sont détaillés ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2023	30.06.2024
Dettes fiscales et sociales	835	856
Autres passifs courants	721	750
TOTAL	1 556	1 607

Les autres passifs courants au 30 juin 2024 sont principalement composés des 591 millions d'euros d'acompte sur dividendes mis en paiement le 19 juillet 2024. La majorité de ces autres passifs courants présentent une échéance inférieure à un an.

NOTE 5 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

1. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de + 768 millions d'euros. Sa variation se décompose comme suit :

- augmentation des stocks : + 503 millions d'euros ;
- diminution des créances d'exploitation : (203) millions d'euros ;
- diminution des dettes d'exploitation et autres : + 524 millions d'euros ;
- autres mouvements : (57) millions d'euros.

2. Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières et d'activités

Les acquisitions d'immobilisations financières et d'activités nettes des cessions ont généré un impact de 88 millions d'euros, principalement lié aux acquisitions et cessions d'activités de la période, notamment liées aux opérations décrites dans le paragraphe 1 de la Note 1.2 – *Faits marquants de la période*.

3. Souscription/remboursement d'emprunts

Le groupe Pernod Ricard a procédé au cours de l'exercice à des émissions d'emprunts pour 2 815 millions d'euros et à des remboursements d'emprunts pour (1 357) millions d'euros. Ces mouvements correspondent principalement aux souscriptions et remboursements d'emprunts obligataires tels que décrits dans le paragraphe 2 de la Note 1.2 – *Faits marquants de la période*.

Le Groupe a également versé 140 millions d'euros au titre de ses dettes locatives, dont 125 millions d'euros relatifs au remboursement du nominal et 14 millions d'euros relatifs à des paiements d'intérêts présentés dans les flux opérationnels.

NOTE 6 Informations complémentaires

Note 6.1 Capitaux propres

1. Capital social

Le Groupe a procédé en avril 2024 à une réduction de capital par l'annulation de 2 302 985 actions, précédemment autodétenues et notamment acquises dans le cadre de l'exécution du programme de rachat d'actions du Groupe. Suite à cette opération, le capital est porté à 392 659 559,40 euros, divisé en 253 328 748 actions de 1,55 euro chacune :

	Nombre de titres	Montant en millions d'euros
Capital social au 30.06.2023	255 631 733	396
Capital social au 30.06.2024	253 328 748	393

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

2. Titres autodétenus

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

Au 30 juin 2024, Pernod Ricard et ses filiales contrôlées détenaient 2 068 400 titres Pernod Ricard pour une valeur de 311 millions d'euros. Ces titres autodétenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites, Pernod Ricard SA détient directement (autodétention) ou indirectement (*calls* ou options de rachat) les actions qui pourraient être attribuées en cas de levée d'option dans le cas de plans de stock-options ou d'atteinte de performances dans le cas d'actions gratuites.

3. Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration d'avril 2024 a décidé de verser un acompte sur dividende de 2,35 euros par action au titre de l'exercice 2023/24, soit un montant total de 591 millions d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 19 juillet 2024 et a été comptabilisé en autres passifs courants au bilan du 30 juin 2024.

4. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

5. Contrat de liquidité

Le 24 mai 2012, la société Pernod Ricard SA a confié à la société Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour une durée de 12 mois avec effet au 1^{er} juin 2012. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, a été affectée la somme de 5 millions d'euros.

Note 6.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions.

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette juste valeur a été déterminée en utilisant des modèles de valorisation en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

Description des plans de rémunération basée en actions

Le Groupe accorde aux cadres à haut niveau de responsabilité, aux cadres clés du Groupe et aux managers à potentiel des plans d'intéressement à long terme. À compter de l'attribution du 10 novembre 2021, l'octroi de ces plans se fait par le biais d'actions, soumises ou non à des conditions de performance internes ou externes, et le mécanisme de *stock-options* n'est plus utilisé pour les nouvelles attributions. Par ailleurs, pour tous les plans octroyés depuis l'attribution du 10 novembre 2021, la condition de présence a été revue à trois ans au lieu des quatre ans en vigueur jusqu'alors.

Au cours de l'exercice 2023/24, deux plans d'attribution d'actions ont été mis en place le 10 novembre 2023 :

- un plan d'actions de performance incluant :
 - une condition de performance basée sur le positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR⁽¹⁾) comparée à la performance globale d'un Panel de 12 pairs sur la période du 10 novembre 2023 au 10 novembre 2026 inclus (trois ans),

- une condition de performance basée sur la moyenne du niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport aux objectifs annuels, évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées,
- une condition liée à l'atteinte d'objectifs relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées ;
- un plan d'actions de performance incluant :
 - une condition de performance basée sur la moyenne du niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant du Groupe par rapport aux objectifs annuels, évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées,
 - une condition liée à l'atteinte d'objectifs relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) évaluée sur trois exercices consécutifs, incluant celui au cours duquel les actions ont été attribuées.

La charge constatée pour les options/actions acquises ou en cours d'acquisition durant l'exercice (période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024) est décrite ci-dessous :

Stock-options	Nature des options	Présence de condition de performance	Nombre de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Options en circulation au 30.06.2024	Charge de stock-options pour l'exercice 2023/24 (en milliers d'euros)
Plan du 08.11.2019	Achat	Avec condition	14	09.11.2023	08.11.2027	€162,79	82 884	273
Plan du 27.11.2020	Achat	Avec condition	14	28.11.2024	27.11.2028	€154,11	113 469	806

Actions de performance	Nature des actions	Présence de condition de performance	Nombre de bénéficiaires	Acquisition des actions à partir de	Disposition des actions à partir de	Actions en circulation au 30.06.2024	Charge d'actions pour l'exercice 2023/24 (en milliers d'euros)
Plan du 08.11.2019	Gratuites	Avec conditions	820	09.11.2023	09.11.2023	-	1 841
Plan du 27.11.2020	Gratuites	Avec conditions	754	28.11.2024	28.11.2024	220 604	7 368
Plan du 10.11.2021	Gratuites	Avec et sans conditions	777	12.11.2024	12.11.2024	200 902	11 128
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec et sans conditions	810	11.11.2025	11.11.2025	250 981	12 958
Plan du 10.11.2023	Gratuites	Avec conditions	506	11.11.2026	11.11.2026	261 951	7 430

L'historique des plans de stock-options non encore expirés est présenté dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document d'enregistrement universel.

Au global, pour les plans d'options déjà acquis, le nombre d'options restant à exercer s'élève à 237 694 options dont la durée de vie résiduelle moyenne est de deux ans et deux mois.

Le Groupe a constaté, au 30 juin 2024, une charge de 1 million d'euros en résultat opérationnel au titre des deux plans de stock-options acquis ou en cours d'acquisition durant l'exercice, ainsi qu'une charge de 41 millions d'euros au titre des cinq plans d'actions de performance.

Charges annuelles En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024
Stock-options – en contrepartie des capitaux propres	2	1
Actions de performance et actions gratuites – en contrepartie des capitaux propres	39	41
CHARGES ANNUELLES TOTALES	41	42

⁽¹⁾ Total shareholder return.

L'évolution des options/actions en circulation sur l'exercice (période 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024) est décrite ci-dessous :

Stock-options	Nature des options	Présence de condition de performance	Options en circulation au 30.06.2023	Attribuées pendant la période	Annulées pendant la période	Exercées pendant la période	Expirées pendant la période	Options en circulation au 30.06.2024
Plan du 06.11.2015	Achat	Avec condition	15 015	-	-	15 015	-	-
Plan du 17.11.2016	Achat	Avec condition	47 645	-	-	11 222	-	36 423
Plan du 09.11.2017	Achat	Avec condition	53 500	-	-	9 240	-	44 260
Plan du 21.11.2018	Achat	Avec condition	78 993	-	-	4 866	-	74 127
Plan du 08.11.2019	Achat	Avec condition	82 884	-	-	-	-	82 884
Plan du 27.11.2020	Achat	Avec condition	136 711	-	23 242	-	-	113 469

Actions de performance	Nature des actions	Présence de condition de performance	Actions en circulation au 30.06.2023	Attribuées pendant la période	Annulées pendant la période	Transférées pendant la période	Expirées pendant la période	Actions en circulation au 30.06.2024
Plan du 08.11.2019	Gratuites	Avec conditions	146 259	-	1 513	144 746	-	-
Plan du 27.11.2020	Gratuites	Avec conditions	242 846	-	22 072	170	-	220 604
Plan du 10.11.2021	Gratuites	Avec et sans conditions	226 761	-	25 730	129	-	200 902
Plan du 10.11.2022	Gratuites	Avec et sans conditions	280 996	-	30 015	-	-	250 981
Plan du 10.11.2023	Gratuites	Avec conditions	-	281 919	19 968	-	-	261 951

Le prix d'exercice moyen des options qui ont été exercées durant l'exercice 2023/24 s'élève à 113,29 euros.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options et actions attribuées sur l'exercice avec le modèle binomial ou Monte Carlo ainsi que les termes d'attribution des options/des actions sont détaillés ci-dessous :

	Nature des actions	Présence de condition de performance	Cours de l'action à l'origine (en euros) ⁽¹⁾	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité attendue	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur IFRS 2 (en euros)
Plan du 10.11.2023	Gratuites	Avec conditions	164,30	N/A	N/A	2,54%	N/A	152,25
Plan du 10.11.2023	Gratuites	Avec conditions	164,30	N/A	23%	2,54%	3,10%	82,88

N/A : Non applicable.

(1) Cours de clôture de Bourse en date d'attribution.

Les justes valeurs sont figées à la mise en place de chaque plan et elles ne varient pas selon les années. Aussi présentons-nous ici uniquement les valeurs relatives aux plans attribués au cours de l'exercice 2023/24 (les informations relatives aux plans antérieurs sont disponibles dans les précédents documents de référence).

Depuis 2012, l'hypothèse de volatilité attendue des plans est basée sur une approche multicritère prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Deux plans d'actions ont été attribués le 10 novembre 2023.

Pour l'un des plans, une partie de l'attribution est conditionnée au positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR ⁽¹⁾) comparée à la performance globale d'un Panel de 12 pairs : les actions seront pré-acquises sous réserve que le positionnement de la performance globale de l'action Pernod Ricard (TSR ⁽¹⁾) soit égal ou supérieur à la 7^e position sur 13 (le nombre sera déterminé par palier en fonction du niveau de

performance atteint). L'autre partie de l'attribution de ce plan est soumise à une condition de performance interne dont l'atteinte dépendra de la moyenne des atteintes de l'objectif annuel de Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2024, au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 à taux de change et périmètre constants. La juste valeur correspond ici au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit trois ans pour tous les bénéficiaires) et intègre la probabilité d'atteindre la condition de performance TSR. La charge comptable IFRS 2 du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

La juste valeur de l'autre plan (avec condition de performance interne) correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit trois ans pour tous les bénéficiaires).

Pour tous ces plans, l'acquisition sera définitive si la condition de présence est validée au 11 novembre 2026.

Note 6.3 Engagements hors bilan

<i>En millions d'euros</i>	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS AU 30.06.2023	3 682	1 413	1 768	501
Engagements donnés liés au périmètre du Groupe	237	237	—	—
Engagements de prise de participation	20	20	—	—
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	—	—	—	—
Autres	217	217	—	—
Engagements donnés liés au financement de la Société	19	14	1	5
Garanties financières données	19	14	1	5
Autres	—	—	—	—
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	3 426	1 163	1 767	496
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières	3 008	847	1 715	446
Engagements fiscaux (garanties douanières et autres)	195	130	17	48
Contrats de locations simples	7	3	3	1
Autres	216	183	32	1

<i>En millions d'euros</i>	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS REÇUS AU 30.06.2023	3 033	356	2 619	58
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	-	-	-	-
Engagements reçus dans des opérations spécifiques liées à la concurrence et au marché	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Engagements reçus liés au financement de la Société	2 969	351	2 618	-
Lignes de crédit reçues et non utilisées	2 868	260	2 608	-
Garanties financières reçues	101	91	10	-
Autres	-	-	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	65	5	2	58
Engagements contractuels liés à l'activité et au développement de l'activité	63	5	1	57
Autres	2	-	1	1

⁽¹⁾ Total shareholder return.

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS AU 30.06.2024	4 075	1 589	1 828	658
Engagements donnés liés au périmètre du Groupe	400	362	-	38
Engagements de prise de participation	48	9	-	38
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	-	-	-	-
Autres	353	353	-	-
Engagements donnés liés au financement de la Société	68	57	-	11
Garanties financières données	68	57	-	11
Autres	-	-	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	3 606	1 170	1 828	608
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières	3 094	751	1 785	558
Engagements fiscaux (garanties douanières et autres)	142	79	15	48
Contrats de locations	8	3	4	2
Autres	362	337	24	1

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS REÇUS AU 30.06.2024	3 067	111	2 882	75
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	-	-	-	-
Engagements reçus dans des opérations spécifiques liées à la concurrence et au marché	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Engagements reçus liés au financement de la Société	2 983	105	2 878	-
Lignes de crédit reçues et non utilisées	2 885	20	2 865	-
Garanties financières reçues	98	85	13	-
Autres	-	-	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	84	6	4	74
Engagements contractuels liés à l'activité et au développement de l'activité	81	6	2	73
Autres	3	-	2	1

1. Lignes de crédit reçues et non utilisées

Les lignes de crédit reçues et non utilisées correspondent essentiellement aux montants nominaux non tirés au 30 juin 2024 du crédit syndiqué et d'une ligne de crédit bilatérale (cf. Note 4.8 – *Passifs financiers*).

2. Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières

Dans le cadre de leur activité de production de cognac, vin, champagne et whiskies, les principales filiales du Groupe sont engagées à hauteur de 3 094 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en eaux-de-vie, raisins, vins clairs et céréales.

Note 6.4 Passifs éventuels

Passifs éventuels fiscaux

Pernod Ricard a reçu plusieurs notifications de redressement pour les exercices 2007 à 2019, concernant spécifiquement la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité pour un montant de 10 317 millions de roupies indiennes (soit 116 millions d'euros, incluant les intérêts à compter de la date du redressement) couvrant également le montant redressé lors d'un contrôle spécial effectué sur l'exercice 2017. Ce contrôle spécial a porté sur d'autres sujets divers pour un montant total de 1 343 millions de roupies indiennes (équivalent à 15 millions d'euros).

Il convient de noter que le niveau et le montant de ce risque lié aux dépenses de promotion et de publicité ont été progressivement et significativement réduits au cours des dernières années et la Société a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur en 2020 au titre des exercices 2007 à 2014. Ces décisions judiciaires renforcent encore la position prise par Pernod Ricard India sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité. Confortée par ces décisions et avec le soutien de ses conseils fiscaux, Pernod Ricard India va continuer à contester le bien-fondé de ce chef de redressement et estime son succès probable en contentieux. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Note 6.5 Litiges

Dans le cadre normal de ses activités, Pernod Ricard est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires individuelles et collectives, gouvernementales, arbitrales et administratives.

Une provision au titre de ces procédures n'est constituée en « autres provisions pour risques et charges » (cf. Note 4.7 – Provisions) que lorsqu'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, et que son montant peut être évalué de manière fiable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Le montant des provisions enregistrées par Pernod Ricard au 30 juin 2024 au titre de l'ensemble des litiges ou risques dans lesquels il est impliqué s'élève à 405 millions d'euros, contre 390 millions d'euros au 30 juin 2023 (cf. Note 4.7 – Provisions), hors positions fiscales incertaines comptabilisées en passif d'impôt exigible. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail (sauf exception), considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois une incidence significative sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Passifs éventuels liés au changement du cadre légal applicable à la Route to Market dans l'état de Delhi

En novembre 2021, la nouvelle politique applicable dans l'état de Delhi a fait évoluer le système de distribution de boissons alcoolisées, passant d'un modèle de société géré par le gouvernement à un modèle géré par des distributeurs et détaillants privés.

Les conditions qui ont entouré ce changement de *Route To Market* font actuellement l'objet d'une enquête menée par deux agences gouvernementales. Ces enquêtes portent sur des accusations selon lesquelles des irrégularités auraient été commises par certains fonctionnaires de Delhi, ainsi que par des distributeurs et détaillants, lors de l'élaboration et dans la mise en œuvre de cette politique d'accise.

Dans ce contexte, le 2 février 2023, le Delhi District Court a enregistré et reconnu un acte d'accusation déposé par le Enforcement Directorate of India selon lequel Pernod Ricard India et l'un de ses employés auraient, au même titre que d'autres opérateurs, indûment bénéficié de cette nouvelle politique à Delhi, prétendument en violation de certaines dispositions de la loi indienne relatives à la prévention contre le blanchiment d'argent.

L'enquête des autorités est toujours en cours et sans évolution significative depuis son ouverture en ce qui concerne Pernod Ricard India. Ni l'exposition exacte à ce risque, ni sa probabilité d'occurrence n'ont pu être évaluées à ce stade.

En tant qu'entreprise responsable, Pernod Ricard India veille au strict respect des lois applicables, et conteste les allégations portées contre elle.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue par une joint-venture dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard S.A. est actionnaire à 50%. La marque est enregistrée par HCH dans plus de 200 pays. Aux États-Unis, la marque est détenue depuis 1976 par « Cubaexport » qui est une filiale du partenaire cubain de Pernod Ricard dans la joint-venture Havana Club. Les droits de propriété intellectuelle portant sur cette marque US sont actuellement contestés devant les tribunaux américains par une société concurrente de Pernod Ricard (Bacardi).

1. Litige sur la marque Havana Club US devant le Tribunal du District de Columbia (DC Case)

- En 1995, Bacardi a saisi le Trademark Trial and Appeal Board (TTAB) qui est l'instance juridictionnelle de l'Office des marques US (USPTO), pour solliciter l'annulation de l'enregistrement de la marque « Havana Club » de Cubaexport aux États-Unis.
- En janvier 2004, le TTAB a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation de l'enregistrement. Bacardi a fait appel de cette décision devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia (DC Court). La procédure devant la DC Court a été suspendue après le refus du renouvellement de la marque par l'USPTO en 2006 et a repris son cours en janvier 2016 après que le renouvellement a été accordé. À cette occasion, Bacardi a déposé des réclamations complémentaires pour contester le renouvellement de 2016, ce à quoi Cubaexport a répondu par deux requêtes déposées en août 2016 : une requête visant à obtenir le rejet de l'ensemble des demandes formulées au fond par Bacardi ainsi qu'une requête visant à obtenir une procédure accélérée sur certains aspects.

- Le 6 mars 2023, la DC Court a fait droit en partie et a rejeté en partie les requêtes de Cubaexport, en renvoyant vers une analyse au fond les arguments faisant l'objet des requêtes rejetées.
- Le 19 avril 2023, Cubaexport a répondu aux demandes initiales de Bacardi et a formulé une demande reconventionnelle pour violation de sa marque Havana Club aux US.
- Les parties restent dans l'attente de la décision de la DC Court sur la demande reconventionnelle de Cubaexport et, en parallèle, la procédure de discovery est en cours concernant les demandes au fond.

2. "Section 211" et "No Stolen Trademark Act"

- En 1998, le Congrès US a adopté la Section 211 (également connue sous le nom de « Loi Bacardi » car elle a été adoptée grâce à un intense lobbying des représentants de Bacardi). Cette loi a 2 principaux effets sur la marque Havana Club enregistrée par Cubaexport : 1) elle interdit aux tribunaux américains de reconnaître et de faire valoir les droits des entreprises cubaines sur des marques associées aux biens nationalisés par le gouvernement cubain et 2) elle soumet le renouvellement de ces marques par leurs propriétaires légitimes à l'obtention d'une licence spécifique de la part de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser d'octroyer cette licence.
- Par conséquent, depuis son entrée en vigueur, la Section 211 impacte Cubaexport de 2 façons :
 - Cubaexport est privée de tout recours juridictionnel contre l'utilisation illégale de sa marque aux Etats-Unis par Bacardi, qui depuis 1996 distribue aux US un rhum sous la marque « Havana Club » produit à Puerto Rico.
 - Pour pouvoir renouveler l'enregistrement de sa marque auprès de l'USPTO, Cubaexport doit solliciter et obtenir tous les 10 ans une autorisation préalable et spécifique de l'OFAC.
- En 2002, l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné la Section 211 au motif que cette loi est incompatible avec l'Accord sur les ADPIC et notamment avec les obligations en matière de nation la plus favorisée et de traitement national. Les Etats-Unis n'ont à ce jour adopté aucune mesure pour se conformer à cette décision (i.e., modification ou abrogation de la Section 211).
- En novembre 2023, un projet de loi intitulé « No Stolen Trademark Act (NST) » a été approuvé par la Chambre des Représentants et se trouve désormais devant le Sénat. Le NST vise à renforcer les effets de la Section 211 en étendant l'interdiction portant sur les tribunaux à toutes les agences fédérales US, incluant l'USPTO et l'OFAC, ce qui techniquement rendrait impossible le renouvellement de la marque par Cubaexport. Le projet de loi est en stand-by dans l'attente d'être analysé par le Sénat.

3. Renouvellement de la marque Havana Club aux US

- En 1976, Cubaexport obtient l'enregistrement auprès de l'USPTO de la marque Havana Club aux Etats-Unis pour 20 ans.
- En 1996, Cubaexport sollicite et obtient auprès de l'USPTO le renouvellement de sa marque pour 10 ans.
- En 2006, Cubaexport sollicite le renouvellement de sa marque auprès de l'USPTO mais, sur le fondement de la Section 211 adoptée en 1998, l'USPTO refuse de consentir au renouvellement de la marque en l'absence de licence OFAC. Cubaexport sollicite donc une licence auprès de l'OFAC qui lui est refusée. Cubaexport intente un recours contre la décision de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia qui la déboute en 2009. Cubaexport fait appel de cette décision devant la Cour d'Appel du District de Columbia qui en 2011 confirme la décision de première instance. Cubaexport saisit la Cour Suprême des Etats-Unis avec le soutien du gouvernement français, du National Foreign Trade Council et de la Washington Legal Foundation. En 2012, la Cour Suprême refuse de se saisir de l'affaire mettant ainsi fin au litige de Cubaexport contre l'OFAC.

- Entre 2012 et 2015, la marque Havana Club de Cubaexport reste en statut « gelée » auprès de l'USPTO.
- En 2015, Cubaexport sollicite une nouvelle fois une licence auprès de l'OFAC pour pouvoir renouveler sa marque et cette fois-ci elle l'obtient. Sur cette base, en 2016, Cubaexport sollicite et obtient auprès de l'USPTO le renouvellement de sa marque, rétroactivement entre 2006 et 2016 et pour une période supplémentaire de 10 ans jusqu'en 2026.
- En 2025, Cubaexport devra une nouvelle fois solliciter une licence auprès de l'OFAC pour pouvoir renouveler sa marque auprès de l'USPTO en janvier 2026 pour une période de 10 ans.

4. Litige sur le renouvellement de la marque devant le Tribunal du District de Virginia (USPTO Case)

- En 2021, Bacardi a intenté une action contre l'USPTO devant le Tribunal Fédéral du District de Virginia pour demander l'annulation du renouvellement de la marque octroyé en 2016 au motif que l'USPTO n'avait pas la compétence nécessaire pour renouveler cette marque. Cubaexport n'est pas partie à ce litige.
- En 2022, le Tribunal de Virginia a débouté Bacardi de ses demandes. Bacardi a fait appel de cette décision.
- En juin 2024, la Cour d'Appel a renversé la décision du Tribunal de Virginie et décidé de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de Virginie pour analyse au fond.
- Si à l'issue de cette procédure, le Tribunal de Virginie devait faire droit à la demande de Bacardi et conclure que l'USPTO a agi au-delà de ses compétences en accordant le renouvellement, cela signifierait que l'enregistrement de la marque de Cubaexport serait considéré comme expiré à partir de 2006.

La résolution de ces litiges en notre faveur permettrait à la JV Havana Club de distribuer son rhum cubain aux Etats-Unis sous la marque Havana Club une fois l'embargo levé.

Litiges fiscaux

Les sociétés du Groupe font régulièrement l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par chaque filiale ou région et par la Direction Fiscale du Groupe, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Des provisions sont constituées le cas échéant. Pernod Ricard n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige fiscal en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est engagée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu en juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé la quasi-totalité du reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes de Delhi suite à la première notification de redressement reçue en 2011. Une seconde notification reçue en 2013, confirmée le 14 août 2017, a été suspendue par la Cour Suprême. En ce qui concerne les importations de concentré de boisson alcoolique (CAB) depuis 2011, les autorités indiennes ont émis des rapports contestant les valeurs de transaction ainsi que trois notifications d'exposition de motif datant de 2022, mais se sont refusés à communiquer les données soutenant leurs allégations.

Le Groupe a déposé des requêtes afin d'obtenir ces données, et continue de travailler activement avec les autorités et les tribunaux pour résoudre le différend en cours. De plus, dans l'attente de la résolution des contentieux, les autorités douanières ont exigé des garanties bancaires pour le complément réévalué de droits de douane. La société a contesté cette demande devant la Cour suprême et a obtenu un sursis provisoire en mars 2023. En outre, une Autorité Adjudicatrice Commune (AAC) a été désignée à New Delhi pour statuer sur ce différend. Le 16 avril 2024, Pernod Ricard India a déposé une réponse commune aux trois notifications d'exposition de motif devant l'AAC.

Pernod Ricard India (P) a également des débats avec les autorités douanières indiennes sur la valeur de transaction des produits internationaux importés en Inde. Cela fait l'objet de discussions avec les autorités et juridictions compétentes.

Par ailleurs, Pernod Ricard India (P) a reçu plusieurs notifications de redressement relatives aux années 2006/07 à 2017/18 concernant la déductibilité fiscale de dépenses de promotion et de publicité (cf. Note 6.4 – *Passifs éventuels*). Pernod Ricard India (P) a obtenu deux décisions judiciaires en sa faveur en 2020 au titre des exercices 2006/07 à 2013/14 renforçant sa position sur la déductibilité fiscale des dépenses de promotion et de publicité.

À noter, les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et charges (cf. Note 4.7 – *Provisions*) ou en passif d'impôt exigible (cf. Note 3.3 – *Impôt sur les bénéfices*) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Litiges commerciaux

Colombie

Le 14 novembre 2017, deux plaintes distinctes auprès de l'Autorité de la concurrence colombienne (Superintendencia De Industria Y Comercio) ont été déposées conjointement par le département de Cundinamarca (Colombie) et la société Empresa de Licores de Cundinamarca (société de distillation détenue à 100 % par le département) contre Pernod Ricard SA, Pernod Ricard Colombia SA et l'un de ses concurrents. Fin décembre 2020, Pernod Ricard Colombia a reçu la notification d'une plainte similaire, initialement déposée en septembre 2019 par les départements de Valle et d'Antioquia (ainsi que ses entreprises de distillation détenues à 100 %). Les sociétés mises en cause auraient violé le Colombian Unfair Competition Act, notamment ses articles 7 et 18, en ayant illégalement importé des spiritueux en Colombie. L'importation présumée aurait permis aux sociétés d'obtenir un avantage compétitif déloyal sur les producteurs locaux. Les plaignants demandent des dommages et intérêts correspondant à la perte de profits et impôts sur la période 2013/17 (2019 dans le cas de Valle et Antioquia).

Pernod Ricard conteste vivement ces plaintes et se défendra activement contre ces allégations. Il est à noter que ces plaintes reprennent les éléments du procès qui avait été fait en 2004 devant les tribunaux New Yorkais par Cundinamarca, la république de Colombie et d'autres départements de Colombie ; procès auquel les plaignants avaient renoncé en 2012.

Note 6.6 Parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les co-entreprises ne sont pas significatives sur l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les rémunérations allouées aux Mandataires Sociaux et aux membres du Comité Exécutif (COMEX) au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	1	1
Comité Exécutif Groupe		
• Avantages court terme	17	11
• Avantages postérieurs à l'emploi	4	3
• Paiements fondés sur des actions ⁽²⁾	11	12
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE	33	27

(1) Rémunérations des Administrateurs.

(2) Le coût des paiements fondés sur des actions correspond à la charge constatée en compte en résultat sur la période au titre des stock-options et des actions de performance accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe.

Par ailleurs, le Dirigeant Mandataire Social est éligible aux indemnités de rupture de mandat suivantes (faisant l'objet d'une convention réglementée, approuvée par l'Assemblée Générale du 17 novembre 2016) :

- clause de non-concurrence d'une durée d'un an, assortie d'une indemnité correspondant à 12 mois de rémunération ;
- clause de départ contraint soumise à conditions de performance, assortie d'une indemnité maximale correspondant à 12 mois de rémunération.

Ces engagements n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Note 6.7 Événements post-clôture

Le 16 juillet 2024, le Groupe a signé un accord portant sur la vente de ses marques stratégiques internationales de vins à Australian Wine Holdco Limited (AWL), un consortium d'investisseurs institutionnels internationaux propriétaire d'Accolade Wines. Cette cession permettra à Pernod Ricard de renforcer sa stratégie de premiumisation et de se concentrer sur son portefeuille de marques Premium de spiritueux et de champagnes, moteur de sa croissance. Cette opération s'inscrit dans le processus d'évaluation constante des opportunités stratégiques du Groupe, conformément à sa politique de création de valeur pérenne pour ses actionnaires, collaborateurs, clients et partenaires.

La norme IFRS 5 « actifs destinés à être cédés » a été appliquée au 30 juin 2024, conduisant au reclassement des actifs et passifs sujets à la vente sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs liés à des actifs destinés à être cédés », s'agissant principalement des marques, immobilisations corporelles et stocks. Ces actifs ont fait l'objet d'une dépréciation de 682 millions d'euros reconnue en « autres produits et charges opérationnels ».

La finalisation de l'opération, qui reste soumise aux conditions habituelles, notamment à l'obtention des autorisations réglementaires, devrait intervenir au premier semestre de l'année 2025.

Note 6.8 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois ⁽¹⁾

En millions d'euros	KPMG			Deloitte & Associés			Autres			Total		
	Montant (HT)			Montant (HT)			Montant (HT)			Montant (HT)		
	2022/23	2023/24	%	2022/23	2023/24	%	2022/23	2023/24	%	2022/23	2023/24	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾												
Émetteur ⁽²⁾	0,9	0,8	16 %	0,8	0,8	16 %	—	—	—	1,7	1,5	14 %
Filiales intégrées globalement	2,9	3,6	73 %	3,9	3,8	76 %	0,4	0,4	100 %	7,3	7,8	75 %
Sous-total	3,8	4,4	90 %	4,7	4,5	90 %	0,4	0,4	100 %	9,0	9,4	90 %
Services autres que la certification des comptes ⁽⁴⁾												
Émetteur ⁽²⁾	0,2	0,3	6 %	0,2	0,3	6 %	—	—	0 %	0,4	0,5	5 %
Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	4 %	0,2	0,2	4 %	—	—	0 %	0,4	0,5	5 %
<i>Dont juridique, fiscal, social</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>6 %</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>8 %</i>	—	—	0 %	0,4	0,7	7 %
Sous-total	0,4	0,5	10 %	0,4	0,5	10 %	—	—	0 %	0,8	1,0	10 %
Total	4,2	4,9	100 %	5,1	5,0	100 %	0,4	0,4	100 %	9,9	10,4	100 %

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) L'émetteur s'entend comme étant la Société Mère.

(3) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(4) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues à l'émetteur ou à ses filiales par les Commissaires aux Comptes ou les membres de leurs réseaux. Elles peuvent être requises par les dispositions légales ou fournies à la demande du groupe ou de ses filiales, et s'inscrivent dans le respect des dispositions d'indépendance.

NOTE 7 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société Mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément des capitaux propres de la Société Mère. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Note 7.1 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre au 30 juin 2024 sont présentées dans la Note 1.2 – Faits marquants de l'exercice.

Note 7.2 Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt
		30.06.2023	30.06.2024
Pernod Ricard SA	France	Société Mère	Société Mère
Laurenskirk (Pty) Ltd	Afrique du Sud	80	80
Pernod Ricard South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	100	100
Black Forest Distillers GmbH	Allemagne	100	100
Pernod Ricard Deutschland GmbH	Allemagne	100	100
Pernod Ricard Andorra, SLU	Andorre	100	100
Pernod Ricard Angola, LDA	Angola	100	100
Pernod Ricard Argentina SRL	Argentine	100	100
Yerevan Brandy Company	Arménie	100	100
Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	Australie	100	100
Pernod Ricard Winemakers Pty Ltd	Australie	100	100
Pernod Ricard Austria GmbH	Autriche	100	100
Pernod Ricard Belgium SA	Belgique	100	100
Pernod Ricard Brasil Indústria e Comércio Ltda.	Brésil	100	100
Pernod Ricard Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100
Ace Beverage Group Inc.*	Canada	0	46
Corby Spirit and Wine Limited*	Canada	46	46
Hiram Walker & Sons Limited	Canada	100	100
Pernod Ricard Canada Ltée	Canada	100	100
Pernod Ricard Chile SpA	Chili	100	100
Pernod Ricard (China) Trading Co., Ltd	Chine	100	100
Pernod Ricard Colombia SA	Colombie	100	100
Pernod Ricard Korea Imperial Company Ltd.	Corée du Sud	100	100
Pernod Ricard Korea Ltd	Corée du Sud	100	100
Havana Club International SA	Cuba	50	50
Pernod Ricard Denmark A/S	Danemark	100	100
Bodeboca SL	Espagne	100	100
Pernod Ricard España	Espagne	100	100
Pernod Ricard Winemakers Espana, SAU	Espagne	100	100
Vermuteria de Galicia	Espagne	80	80
Pernod Ricard Estonia OÜ	Estonie	100	100
Austin, Nichols & Co., Inc	États-Unis	100	100
Castle Brands, Inc.	États-Unis	100	100
Código US LLC	États-Unis	50	50
Del Maguey Inc.	États-Unis	100	100
Firestone & Robertson Distilling Company LLC	États-Unis	100	100
Pernod Ricard Americas Travel Retail LLC	États-Unis	100	100
Pernod Ricard Kenwood Holding LLC	États-Unis	100	100
Pernod Ricard USA Finance Inc.	États-Unis	100	100
Pernod Ricard USA, LLC	États-Unis	100	100
Rabbit Hole Spirits, LLC	États-Unis	80	80
Skrewball LLC	États-Unis	70	70
Smooth Ambler Spirits Co.	États-Unis	100	100
Sovereign Brands LLC	États-Unis	33	33
Pernod Ricard Finland OY	Finlande	100	100
Augier Robin Briand & Cie	France	100	100
Champagne Perrier-Jouët	France	100	100

Sociétés	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt
		30.06.2023	30.06.2024
Château Sainte Marguerite	France	60	60
Domaines Jean Martell	France	100	100
Financière Moulins de Champagne	France	100	100
GH Mumm & Cie SVCS	France	100	100
Le Maine au Bois	France	100	100
Lina 16	France	100	100
Lina 3	France	100	100
Lina 5	France	100	100
Martell & Co SA	France	100	100
Martell Mumm Perrier-Jouët	France	100	100
Vignobles Mumm Perrier-Jouët	France	100	100
Pernod Ricard Finance SA	France	100	100
Pernod Ricard Middle East and North Africa	France	100	100
Pernod Ricard North America SAS	France	100	100
Pernod Ricard France SAS	France	100	100
Société Lillet Frères	France	100	100
Spirits Partners SAS	France	100	100
Pernod Ricard Ghana Limited	Ghana	100	100
Pernod Ricard Hellas ABEE	Grèce	100	100
Allied Spirits & Wine (China) Ltd	Hong Kong	100	100
Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd	Hong Kong	100	100
Pernod Ricard Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	100
Peri Mauritius	Île Maurice	100	100
Pernod Ricard India Private Limited	Inde	100	100
Comrie Limited	Irlande	100	100
Irish Distillers Group Unlimited Company	Irlande	100	100
Irish Distillers Ltd	Irlande	100	100
Samuelson International DAC	Irlande	100	100
Irish Distillers International LTD	Irlande	100	100
Pernod Ricard Israel Limited	Israël	0	100
Pernod Ricard Italia SPA	Italie	100	100
The Kyoto Distillery KK	Japon	100	100
Pernod Ricard Japan KK	Japon	100	100
Pernod Ricard Kazakhstan	Kazakhstan	100	100
Pernod Ricard Kenya Limited	Kenya	100	100
Pernod Ricard Lietuva UAB	Lituanie	100	100
La Hechicera Company Sarl	Luxembourg	51	51
Pernod Ricard Malaysia SDN BHD	Malaisie	100	100
Pernod Ricard Maroc	Maroc	100	100
Pernod Ricard Mexico SA de CV	Mexique	100	100
Seagram Myanmar Company Ltd*	Myanmar	34	34
Pernod Ricard Norway AS	Norvège	100	100
Pernod Ricard Winemakers New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100
Allied International Holdings BV	Pays-Bas	100	100
Pernod Ricard Nederland BV	Pays-Bas	100	100
PR Goal Nederland BV	Pays-Bas	100	100
Pernod Ricard Peru SA	Pérou	100	100
Pernod Ricard Philippines, Inc.	Philippines	70	70
Agros Holding SA	Pologne	100	100
Wyborowa SA	Pologne	100	100
Pernod Ricard Portugal – Distribuição, SA	Portugal	100	100
Pernod Ricard Dominicana, SA	République dominicaine	100	100
Pernod Ricard Czech Republic s.r.o.	République tchèque	0	100
Pernod Ricard Romania SRL	Roumanie	100	100
Allied Domecq (Holdings) Limited	Royaume-Uni	100	100

Sociétés	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt
		30.06.2023	30.06.2024
Allied Domecq Limited	Royaume-Uni	100	100
AD Overseas (Europe) Limited	Royaume-Uni	100	100
Allied Domecq Spirits & Wine Holdings Limited	Royaume-Uni	100	100
Allied Domecq Spirits & Wine Limited	Royaume-Uni	100	100
AD Westport Limited	Royaume-Uni	100	100
Chivas Brothers (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100
Chivas Brothers Ltd**	Royaume-Uni	100	100
Chivas Brothers International Ltd**	Royaume-Uni	100	100
Chivas Brothers Pernod Ricard	Royaume-Uni	100	100
Chivas Holdings (IP) Limited	Royaume-Uni	100	100
Chivas Investments Limited**	Royaume-Uni	100	100
Coates & Co (Plymouth) Limited	Royaume-Uni	100	100
Dillon Bass Ltd	Royaume-Uni	74	100
Edward Dillon (Bonders) Ltd	Royaume-Uni	100	100
Goal Acquisitions (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	100
Goal Acquisitions Ltd	Royaume-Uni	100	100
Italicus Ltd	Royaume-Uni	50	50
Pernod Ricard UK Group Limited	Royaume-Uni	100	100
Pernod Ricard UK Ltd	Royaume-Uni	100	100
PR Goal 3 Ltd	Royaume-Uni	100	100
The Whisky Exchange	Royaume-Uni	100	100
World Brands Duty Free Ltd	Royaume-Uni	100	100
Pernod Ricard Rouss CJSC	Russie	100	100
Pernod Ricard Singapore PTE Ltd	Singapour	100	100
Pernod Ricard Slovakia s.r.o	Slovaquie	100	100
Distilled Innovation AB	Suède	100	100
Pernod Ricard Sweden AB	Suède	100	100
The Absolut Company AB	Suède	100	100
Pernod Ricard Swiss SA	Suisse	100	100
Pernod Ricard Taiwan Ltd	Taiwan	100	100
Pernod Ricard Thailand Ltd	Thaïlande	100	100
Pernod Ricard Istanbul Ic ve Dis Ticaret Limited Sirketi	Turquie	100	100
Pernod Ricard Ukraine	Ukraine	100	100
Pernod Ricard Uruguay SA	Uruguay	100	100
Pernod Ricard Vietnam Company Limited	Vietnam	100	100

* Les sociétés *Ace Beverage Group Inc., Corby Spirit and Wine Limited et Seagram Myanmar Company Ltd* sont consolidées par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans celles-ci.

** Sociétés Anonymes qui sont membres, ou qui ont des filiales membres, de partenariat au Royaume-Uni (UK partnership).

En accord avec le règlement n° 7 de la Réglementation des comptes des partenariats 2008 (The Partnership Accounts Regulations 2008), les comptes annuels des sociétés mentionnées précédemment n'ont pas été préparés car lesdites sociétés au Royaume-Uni sont intégrées dans les comptes consolidés du groupe.